

# Répertoire des résidences d'artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles

Avril 2017



## **Table des matières**

I. Lettres et livre .....	3
1. Maison de la Poésie d'Amay.....	3
2. Résidence de Mariemont (Centre des Ecritures Dramatiques W-B).....	6
3. Résidences du Pont d'Oye - Centre de rencontres Château du Pont d'Oye.....	10
4. Collège européen des traducteurs littéraires de Seneffe.....	13
II. Arts Plastiques .....	16
1. Wiels.....	16
2. Le MAAC (Maison d'Art Actuel des Chartreux) .....	20
3. Contretype asbl.....	23
4. Centre wallon d'art contemporain (La Châtaigneraie).....	25
5. IMAL.....	27
6. Espace 251 Nord .....	29
7. Pépinières européennes pour jeunes artistes - Transcultures .....	31
8. Le Vecteur - Asbl Orbitale .....	34
9. Lieux-Communs / Galerie Short Cuts .....	36
III. Arts de la scène .....	37
1. Théâtre Les Tanneurs .....	38
2. Acte2 - Centre culturel de Huy .....	43
3. Latitude 50° .....	45
4. Centre des arts de la rue .....	49
5. Roseraie – Espace Cré-action.....	52
6. L'L – Lieu de recherche et d'accompagnement pour la jeune création .....	54
7. Manège Mons/Maison Folie.....	59
8. Charleroi/Danses .....	64
9. Centre culturel d'Engis.....	66
10. Foyer culturel de Saint Ghislain.....	68
11. Centre culturel de Seraing .....	70
12. Centre culturel d'Eghezée .....	72
13. Théâtre des Bosons.....	74
14. La Fabrique de Théâtre - Service des arts de la scène de la Province de Hainaut .....	76
(Appel à résidences croisées et interdisciplinaires).....	76
15. Espace Catastrophe .....	80
16. Le BAMP ( Brussels Art Melting Pot).....	83
IV. Pluridisciplinaire .....	86
1. Résidence d'artiste du Pays des Collines .....	86
2. Université catholique de Louvain .....	89
3. Foyer populaire/Espace d'invention du Centre culturel du Brabant wallon .....	92
4. Centre culturel de Chênée .....	96
5. Centre culturel de Braine-l'Alleud.....	100
6. Centre culturel d'Anderlecht .....	102
7. Centre Culturel de Marchin.....	104
Autres .....	107
1. FISEQUINOXE .....	107

# I. Lettres et livre

## 1. Maison de la Poésie d'Amay

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

BP 12

B-4540 Amay (Ombret)

Tél.: 32 (0) 85 31 52 32

Fax : 32 (0) 85 31 54 32

Courriel : [editions@maisondelapoesie.com](mailto:editions@maisondelapoesie.com)

<http://www.maisondelapoesie.com/index.php?page=auteurs-en-residence>

- **discipline** : Poésie
- **directeur** : David Giannoni
- **contact pour les résidences** : Pierre-Yves Soucy, président du jury
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : janvier 2006 (de la résidence)
- **partenaires financiers** : Communauté française de Belgique-Promotion des Lettres : subvention annuelle de 10.000 euros

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

Pour l'écrivain, pour le poète en résidence, l'occasion est offerte d'amorcer la rédaction d'un livre, de poursuivre celle déjà engagée, ou d'achever un manuscrit. L'une des singularités de cette Résidence est de lui associer la création d'une collection de livres de poésie ([Collection Résidences](#)) publiée par les éditions de L'Arbre à paroles. Cette collection permet de faire connaître à un public plus large que celui touché par les animations et lectures les créations qui résultent du passage de l'un, de l'une ou de l'autre poète, en cette Résidence. Ainsi chaque auteur(e) est convié à proposer son manuscrit, selon des délais non contraignants, afin d'offrir un prolongement naturel à ce séjour et à son rayonnement.

- **finalités de la résidence**

Travail de création littéraire (poèmes, proses, essais et traductions), selon l'intention et la volonté du résident.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger
- programme européen
- mécénat
- autre

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence :**

La période de résidence est modulable selon le désir de l'auteur invité : de trois à six semaines ou plus. Aucun séjour d'auteur n'est prévu durant la période des vacances du début de juillet à la fin du mois d'août.

- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps**

Un seul ou un couple.

- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :**

L'invité aura accès à la Bibliothèque de la Maison de la poésie, située au 1er étage.

- **prise en charge des frais de production**

- **aide apportée à l'artiste**

Le séjour permettra une réelle mobilité de l'auteur invité. La Maison de la poésie d'Amay se propose, selon les souhaits de l'auteur, de lui consacrer une soirée de lecture sur place, et de faciliter des présentations et lectures en d'autres lieux en Belgique : à Liège, à Namur, à Bruxelles, ou tout autre endroit selon les opportunités du moment.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement :**

La Maison de la poésie d'Amay met à la disposition du résident ou de la résidente un appartement situé au sein même de la Maison, appartement équipé et meublé, comportant : petit hall, salon-bureau avec télévision, ordinateur et bibliothèque, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, salle de bain. L'entrée est indépendante et équipée de sonnette, parlophone, et ouvre-porte.

L'invité disposera des services d'une femme de ménage qui s'occupera de l'entretien du lieu, du blanchissage et de la petite intendance, notamment pour le petit-déjeuner, qui est inclus dans les services proposés.

- **prise en charge de la restauration - prise en charge des frais de transports/déplacements - autre apport financier**

La Maison de la poésie d'Amay prend en charge l'ensemble des frais de séjour (appartement, et une part des frais liés aux repas du résident ou de la résidente). Les auteurs invités ne disposeront pas de Bourse d'écriture à charge de la Maison de la poésie d'Amay. De même, celle-ci ne prend pas en charge les frais de voyage du résident ou de la résidente, à l'exception de ce qui pourra être prévu pour ses déplacements une fois à la Maison de la poésie d'Amay, même si un per diem de 10 euros/jour est assuré. Il est donc indispensable que les résidents ou résidentes préviennent leurs instances gouvernementales (Ministère de la culture, Ministère des Affaires étrangères, etc.), afin d'obtenir leur billet d'avion (ou de train) et une Bourse, ou encore un forfait, nécessaire à leur séjour.

- **Contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

L'auteur en résidence s'engage à produire et fournir un texte qui pourra être repris dans la collection Résidence des éditions de L'Arbre à Paroles, collection créée à l'occasion de l'ouverture de cette résidence d'auteur

#### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**
- **sur dossier**

Toute demande de résidence d'auteur doit être adressée à Pierre-Yves Soucy, président du Jury chargé de sélectionner les candidates ou les candidats.

##### **➤ pièces à fournir**

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

1. Une notice bio-bibliographique assez complète.
2. Un texte présentant le projet d'écriture.
3. Une intention des dates prévues par l'auteur.

##### **➤ dates des comités de sélection**

Le calendrier est tenu par David Giannoni, directeur de la Maison de la poésie d'Amay.

##### **➤ critères de sélection**

La qualité du travail déjà fourni.

Le qualité et la portée à la fois internationale et pour la Communauté Wallonie-Bruxelles du projet du résident.

#### **5. Informations complémentaires**

Nihil

## 2. Résidence de Mariemont (Centre des Ecritures Dramatiques W-B)

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

#### **Centre des Ecritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles**

Place de la Hestre , 19/3

B-7170 Manage (Wallonie-Belgique)

Tél : +32 64 23 78 40 - Fax : +32 64 23 78 49–

E-mail : [info@ced-wb.org](mailto:info@ced-wb.org)

Site : <http://www.ced-wb.org> – blog : <http://ced-wb.blogspot.com/>

- **discipline** : écriture théâtrale
- **directeur** : Emile LANSMAN
- **contact pour les résidences** : Vincent ROMAIN
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : La première résidence a eu lieu en avril 2009.
- **partenaires financiers** : le CED-WB bénéficie pour le fonctionnement de la résidence d'une subvention du Service de la Promotion des Lettres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

La résidence est ouverte aux auteurs belges et étrangers ayant un projet d'écriture théâtrale en langue française.

- **finalités de la résidence**

Offrir aux auteurs de théâtre un lieu où ils peuvent se consacrer essentiellement à l'écriture dans un cadre et un contexte favorable.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger : de manière formelle avec la France et le Québec, de manière plus large avec l'ensemble de la Francophonie
- autre : accord bilatéral Québec/Wallonie-Bruxelles

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : de 1 à 2 mois, éventuellement fractionné(s). Le CED-WB dispose de la Conciergerie 10 mois par an, de janvier à juin et d'août à novembre.

- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps**  
La configuration des lieux ne permet d'accueillir qu'un seul auteur à la fois (sauf intimité partagée d'un couple ou de partenaires récurrents). Une "chambre d'appoint" permet néanmoins d'accueillir pour quelques jours, dans des conditions moins confortables, un autre artiste travaillant en collaboration avec l'auteur invité.
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :**  
Le CED-WB offre le lieu équipé et en ordre de marche. Celui-ci dispose d'une cuisine équipée, d'une machine à laver et d'un sèche-linge, d'une imprimante et si besoin d'un ordinateur portable, d'une télévision avec lecteur DVD. La résidence possède un raccordement Wifi.
- **aide apportée à l'artiste**  
Le CED-WB peut offrir à l'auteur en résidence les mêmes services que ceux habituellement mis à disposition des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles : possibilité de soutien dramaturgique, de lecture des textes en cours d'écriture par des comédiens professionnels, etc.  
Une aide matérielle aux auteurs non motorisés (courses, etc.) peut être organisée.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

Conditions de semi-retraite.

- **mise à disposition d'un logement**  
Le Centre offre la mise à disposition du lieu en état de fonctionnement.
- **prise en charge de la restauration**  
Les frais de restauration sont à charge du résident, sauf accueil et quelques repas circonstanciels.
- **prise en charge des frais de transports/déplacements**  
Les frais de voyage sont à charge du résident. Les déplacements locaux également, sauf pour les activités culturelles planifiées.  
Possibilité au cas par cas d'une intervention de WBI ou de partenaires étrangers.
- **autre apport financier**  
Le résident, avec le soutien du CED-WB, peut introduire des demandes de bourses auprès des instances compétentes de son pays ou d'autres organismes susceptibles d'accéder à ce type de demande. Sauf convention particulière et exceptionnelle, le Centre ne pourra ni octroyer ni garantir l'obtention de ces bourses.

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Le résident accepte le principe d'une activité (maximum une demi-journée) par semaine organisée, selon les opportunités, par le CED-WB et ses partenaires (rencontre publique, animation, parrainage, etc.).

En outre, le résident accepte une des propositions suivantes liées à la vie du Musée :

- offrir à la Communauté (sans exclusivité) une "brève" littéraire ou picturale libre de droit (carnet de séjour, courte scène, récit lié à la résidence, poème, dessin, etc.) que la Communauté française pourra valoriser ;

- effectuer une autre prestation à convenir de commun accord au bénéfice de la Communauté, avec l'accord du Musée.

#### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**

Dans le cadre de projets bilatéraux, ce sont les partenaires qui introduisent les candidatures et une commission interne sélectionne le résident.

- **sur dossier**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail ([info@ced-wb.org](mailto:info@ced-wb.org)). Ils sont sélectionnés par un comité de gestion de la résidence qui se réunit début mai et octobre.

- **pièces à fournir**

Les dossiers doivent comprendre :

- une lettre de motivation
- une description du projet d'écriture à développer lors de la résidence
- un curriculum vitae avec une bibliographie détaillée mentionnant les textes créés et publiés
- un exemplaire d'une pièce récente (peut être envoyé par la poste)
- une indication de la durée souhaitée du séjour (de 4 à 12 semaines), ainsi que la ou les périodes possibles.

- **dates des comités de sélection** : début mai et octobre

- **critères de sélection**

L'ordre de priorité et d'opportunité est influencé par les critères suivants :

1. la qualité du projet d'écriture et le parcours théâtral et littéraire de l'auteur ;
2. l'inscription de cette résidence dans le cadre d'un projet initié ou coproduit par le CED-WB et impliquant la présence d'un auteur en Belgique : prix, échanges thématiques... ;
3. l'inscription de cette résidence dans un accord bilatéral avec des partenaires structurels d'autres pays (théâtres, associations d'auteurs, etc.) ;
4. l'inscription de cette résidence dans un projet plus vaste porté par un pouvoir public désireux d'impliquer le CED-WB (Fédération Wallonie-Bruxelles, Province, Commune...) notamment dans un processus de réciprocité ;
5. l'inscription de cette résidence dans un rapport déjà engagé avec une compagnie ou un lieu de créations belges ;
6. l'inscription de cette résidence dans un projet de publication avec un éditeur belge ;
7. le retour d'un auteur ayant établi des liens avec des partenaires wallons et bruxellois lors d'une première résidence et souhaitant les finaliser par l'achèvement d'une pièce écrite spécifiquement dans ce cadre ;
8. le parrainage de la résidence par un auteur belge dans le cadre d'une réciprocité, cet auteur étant lui-même accueilli dans le pays du résident.

Une place au moins par an est réservée à un jeune auteur.

## **5. informations complémentaires**

La résidence se situe dans le parc de Mariemont, à deux pas des bureaux du CED-WB.  
Elle est non-fumeur.

Adresse de la résidence : Rue Neuve 2 à 7170 La Hestre (Manage)

### 3. Résidences du Pont d'Oye - Centre de rencontres Château du Pont d'Oye

#### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

Centre de Rencontre Château du Pont d'Oye (CRPO),  
1, rue du Pont d'Oye,  
B. 6720 Habay-la-Neuve.  
<http://www.residenceauteurspontdoye.com/>

- **disciplines** : Ecriture, arts, conférences et colloques
- **directeur** : Charles-Ferdinand Nothomb, Président
- **contact pour la résidence d'auteurs** : Administrateur du Centre de Rencontre Château du Pont d'Oye et responsable de la Résidence d'auteurs - Louis GOFFIN :  
[lh.goffin@skynet.be](mailto:lh.goffin@skynet.be)
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 2005
- **partenaires financiers pour la résidence** : CFWB 8000 € ; WBI 4000 € ; Prov. de Luxembourg 3500 € ; Région Lorraine (F) 4000 € ; Gouv. grand-ducal 2000 € ; Commune de Habay 1500 € et compléments sur Fonds propres du CRPO.
- Pour les autres activités il y a parfois des sponsors privés mais c'est au cas par cas.

#### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

Permettre à des écrivains de venir écrire leurs textes dans un cadre propice à la création littéraire, en compagnie d'autres auteurs avec lesquels ils pourront nouer de fructueux échanges.

Pour rendre ces échanges fructueux, mettre les auteurs en situation d'interconnaissance et d'écoute mutuelle en organisant pour eux une soirée-lecture. Pendant celle-ci, ils se diront des textes choisis dans leurs œuvres antérieures.

Combiner ce mode de création littéraire à un autre mode d'expression artistique, par l'organisation, vers la fin de la résidence, de séances publiques de « mise en voix et en espace », c'est-à-dire la présentation de textes des auteurs résidents par des comédiens professionnels. Editeurs, directeurs de collections, metteurs en scène, directeurs de théâtre, critiques, autres auteurs et toute personne intéressée sont conviés à cette véritable fête littéraire.

La résidence est destinée aux auteurs écrivant en langue française.

- **finalités de la résidence**

Promotion des auteurs en leur permettant d'écrire dans d'excellentes conditions et en aidant à les faire connaître du public.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger seulement entre la province de Luxembourg et le Québec/Outaouais
- programme européen : non
- mécénat : non
- autres : services de promotion du livre en CFWB ; RL ; G-D LUX

### 3. **conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : 3 semaines au mois d'août
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : de 10 à 12 auteurs belges et étrangers dont quatre proviennent de la Communauté française.
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : oui
- **aide apportée à l'artiste** : par les contacts et échanges
- **prise en charge des frais de production** : non

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement**

La configuration hôtelière du château permet d'assurer aux auteurs résidents la disponibilité de chambres privées, de salons conviviaux, d'une bibliothèque, de salles de séminaire, d'un restaurant où prendre tous les repas et des services habituels d'un hôtel de classe, en ce compris une liaison informatique. D'autre part, outre le personnel en place, des membres du « Centre de rencontre Château du Pont d'Oye » assurent les permanences souhaitables durant le temps de résidence.

Les frais spécifiques au séjour des auteurs sélectionnés se montent à 2000 € par auteur. Ils comprennent également une participation aux frais d'organisation, d'encadrement et de communication.

- **prise en charge de la restauration** : oui
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non
- **autre apport financier** : non

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Ils devront accepter aussi que leurs textes, rédigés en cours de résidence, ou d'autres déjà écrits, soient éventuellement retenus pour les séances publiques organisées lors de la résidence.

#### 4. modalités de sélection

- **sur invitation : non**
- **sur dossier**

Les candidats doivent être originaires de la « Grande Région », à savoir la Communauté française de Belgique, la Lorraine française et le Grand - Duché de Luxembourg. L'Allemagne n'est pas exclue pour autant que les auteurs écrivent en français. En outre, des auteurs originaires des PVD ont été déjà conviés et d'autres, de Suisse, du Québec, de Champagne-Ardenne, pourraient l'être aussi.

Les candidats doivent avoir déjà produit au moins une œuvre littéraire éditée par un éditeur professionnel, à charge de celui-ci et non à compte d'auteur. L'auteur dramatique doit avoir à son actif une pièce publiée et/ou montée par un théâtre professionnel

##### ➤ **pièces à fournir**

Les candidats seront tenus de présenter un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae, précisant leurs productions antérieures, ainsi qu'un projet d'écriture à mener en résidence.

##### ➤ **dates des comités de sélection : mi- mai**

##### ➤ **critères de sélection**

Un comité de sélection, composé de 9 personnalités éminentes du monde des lettres, issues des pays et régions partenaires, choisit les résidents sur base de critères de qualité et en fonction du nombre de places disponibles.

#### 5. informations complémentaires

Nihil

## 4. Collège européen des traducteurs littéraires de Seneffe

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

Château de Seneffe

Rue Lucien Plasman 6

7180 Seneffe

Téléphone et télécopieur de la directrice: +32 2 569 68 12

Portable de la directrice : +32 496 25 01 52

Courriel : [ctls@skynet.be](mailto:ctls@skynet.be)

<http://www.re-cit.eu/centres/belgique.html>

- **discipline** : traduction littéraire
- **directeur** : Françoise Wuilmart
- **contact pour les résidences** : Françoise Wuilmart
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 1996
- **partenaires financiers** :

Le collège bénéficie des subventions de la Communauté française de Belgique (environ 45 000 euros par an) et a été subventionné par la Commission européenne jusqu'en 2007

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

Le Collège accueille en résidence des traducteurs littéraires du monde entier.

La finalité première étant de promouvoir la traduction de la littérature francophone de Belgique, la priorité y est donnée aux traducteurs d'auteurs belges.

- **finalités de la résidence**

Le CTLS a la vocation de :

- Recevoir des traducteurs littéraires du monde entier en résidence; d'organiser des rencontres entre les traducteurs et leur auteur; d'organiser des présentations d'auteurs belges, des lectures-spectacles d'auteurs de théâtre belges; de présenter des pièces d'auteurs belges dans le petit théâtre baroque situé dans le parc du château (une vingtaine de pièce au choix durant l'été, proposées aux résidents et au public extérieur par la troupe du Théâtre-Poème).
- De contribuer à la formation continue de traducteurs professionnels de textes littéraires et de textes de sciences humaines par le biais :
  - d'ateliers animés par les professionnels issus de divers pays européens;
  - d'ateliers d'écriture en langue française;
  - de séminaires spécialisés sur le monde du livre et de l'édition;

### 3. conditions d'accueil

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : 15 jours à un mois et demi
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 14
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** :

Une grande bibliothèque (accessible 24 heures sur 24) très riche en ouvrages d'auteurs belges de langue française, en dictionnaires et en manuels de références ; une salle de télévision; une grande salle de séminaire équipée de matériel de projection de haute technologie; une vaste salle à manger de style rustique.

- **aide apportée aux résidents** :

- dans la mesure du possible, les auteurs ou les spécialistes de littérature belge de langue française sont invités à rencontrer les traducteurs pour les aider dans leur travail de traduction ou de recherche.
- les auteurs belges de langue française ainsi que certains éditeurs belges sont présentés aux résidents au cours de rencontres et de tables rondes organisées au collège.
- des rencontres de plusieurs jours de travaux réunissant un auteur et ses divers traducteurs sont régulièrement organisées au collège
- des séminaires de traductologie dirigés par Françoise Wuilmart, sont régulièrement organisés au collège dans un souci de formation continue.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : 14 chambres de grand confort, toutes équipées d'une salle d'eau privée
- **prise en charge de la restauration, des frais de transports/déplacements et autres**  
Les résidents sont entièrement pris en charge (pension complète, trois repas et boissons + logement). Les frais de transport ne leur sont pas remboursés. Seuls les détenteurs d'un contrat de traduction d'un auteur belge de langue française ont droit, en sus, à un *per diem* (actuellement de 10 euros).

### 4. modalités de sélection

- **sur dossier**

- **pièces à fournir**

Envoyer le [formulaire d'inscription](#) accompagné d'un CV du candidat, d'une copie du contrat d'édition et fournir la preuve que l'éditeur a bien acquis les droits de traduction. Joindre deux lettres de recommandations d'éditeurs, de professeurs d'université ou de traducteurs littéraires réputés.

- **dates des comités de sélection** : début mai

➤ **critères de sélection** : cf. plus haut

## **5. informations complémentaires**

Chaque année la Communauté française de Belgique décerne un prix de traduction d'une valeur de 5000 euros à un traducteur étranger ayant contribué par ses traductions au rayonnement des lettres belges de langue française dans son pays. La cérémonie se déroule à l'Orangerie du château de Seneffe et est précédée d'un colloque sur la traduction littéraire.

## II. Arts Plastiques

### 1. Wiels

#### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

Av. Van Volxemlaan 354

1190 Bruxelles - Brussel

tel +32 (0)2 340 00 51

fax +32 (0)2 340 00 59

<http://www.wiels.org/>

<http://residency.wiels.org/>

- **discipline** : arts plastiques

- **directeur** : Dirk Snauwaert

- **contact pour les résidences** : Devrim Bayar - [devrim.bayar@wiels.org](mailto:devrim.bayar@wiels.org) / +32 (0)2 340 00 51

- **statut juridique** : asbl

- **date de création** : 03.10.2002

- **partenaires financiers):**

#### **Fonctionnement (montant annuel)**

La résidence est soutenue via une convention dans le secteur des Arts plastiques

Elle reçoit le soutien de :

- La Communauté française de Belgique : 25.000€
- [Fonds BKVB, Amsterdam : 15.000€](#)
- Office for Contemporary Art, Norway : 15.000€
- De Vlaamse Gemeenschap : subvention de fonctionnement générale pour l'ensemble des activités de Wiels
- De Vlaamse Gemeenschapscommissie

#### **Aménagement des ateliers (versement unique) : 25.000€**

Goldschmidt Family

Xavier Hufkens Gallery

Nicole Marian - Almine Ruiz-Picasso - Cathy Vedovi

Sylvie Winckler

Biscuiterie Dandoy

Leo Van Tuyckom

Kunstkring Roger Vanthournout

#### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

Le Wiels est un laboratoire international pour la création et la diffusion de l'art contemporain. Axé sur les arts visuels, mais accordant une place et une attention particulières aux croisements et interactions avec d'autres disciplines, le centre désire présenter l'art contemporain dans toute sa diversité et mettre le public en contact et en dialogue permanents avec les développements et débats les plus récents du monde de l'art. Le Wiels met en place un programme international de résidences d'artistes qui se concentre sur l'innovation, la recherche, la création et le développement, et qui permette des liaisons entre les acteurs locaux et internationaux. Les résidences au Wiels sont des laboratoires pour artistes émergents et prometteurs venus du monde entier.

- **finalités de la résidence**

**Les objectifs** d'une résidence d'artistes de longue durée sont :

☞ accompagner le résident vers la **professionnalisation** grâce à son immersion dans un lieu où sont développés pratique artistique, travail critique et présentation au public

☞ **engager le résident dans l'actualité artistique et théorique** grâce à des rencontres avec un ensemble de professionnels de l'art et des visites d'exposition en Belgique et à l'étranger

☞ **encourager l'autonomie et le développement** de la pratique artistique, en entretenant un dialogue permanent avec d'autres personnes engagées dans la même discipline

☞ **stimuler l'esprit critique et la réflexion** grâce à des rencontres et des projets théoriques

☞ aider les jeunes artistes à **développer leur réseau** pour mieux affronter la réalité internationale de l'art

☞ **informer et sensibiliser le public** à l'évolution de la création la plus récente grâce à des moments publics organisés avec des résidents : projections, conférences, présentations, expositions

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- autre : partenariat avec les programmes de résidence Maumaus à Lisbonne et Halle 14 à Leipzig, dans le cadre d'une subvention de 3 ans accordée par la fondation Allianz

### 3. **conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : 1 an pour les artistes étrangers / 6 mois pour les belges
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 9
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : 9 ateliers de travail, accessibles 7j/7, 24h/24, meublés et disposant d'un accès Internet.

➤ **aide apportée à l'artiste**

Le Wiels prévoit :

- l'organisation de plusieurs projets et expositions. Ces activités s'inscrivent dans l'ensemble des activités du Wiels.
- réunions hebdomadaires et évaluations régulières des projets avec les tuteurs du programme
- aide technique et logistique pour la création et le développement de nouveaux projets. Des ressources techniques et/ou créatives extérieures peuvent être sollicitées en cas de besoin
- exposition & performance : Wiels s'attache à exposer ou performer les projets créés par les résidents au cours de leur séjour.
- archivage en ligne des projets des résidents sur le blog des résidences: <http://residency.wiels.org/>

- **prise en charge des frais de production** : un budget de 500€/résident est prévu pour les présentations publiques

• **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : Non
- **prise en charge de la restauration** : Non
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : Non, sauf pour les excursions collectives afin de visiter des expositions
- **autre apport financier** : Non

• **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** : Aucune

4. **modalités de sélection**

- **sur invitation** : Non
- **sur dossier** : Oui
  - **pièces à fournir** : CV, note d'intention et portfolio artistique
  - **dates des comités de sélection** : Début juin
  - **critères de sélection**

☞ Le programme de résidence Wiels est conçu pour les **artistes qui ont déjà élaboré un langage esthétique spécifique et prometteur mais qui cherchent un soutien** artistique et théorique professionnel afin de développer leur pratique.

☞ La résidence offre un environnement et des espaces de travail pour les artistes qui sont **ouverts au dialogue, désireux de créer des contacts et de s'établir dans l'arène internationale de l'art contemporain.**

☞ Les artistes ne sont pas évalués en fonction de l'âge ou le niveau de notoriété, **l'originalité et la qualité du discours et du langage esthétique** développé par les artistes sont les seuls critères déterminant.

5. informations complémentaires

<http://residency.wiels.org>

## 2. Le MAAC (Maison d'Art Actuel des Chartreux)

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

rue des Chartreux 26 -1000 Bruxelles - +32 (0)2/513 14 69  
<http://www.maac.be/>  
[maac@brucity.be](mailto:maac@brucity.be)

- **discipline** : art plastique – art contemporain
- **directrice** : Nancy Suarez
- **contact pour les résidences** : Nancy Suarez
- **statut juridique** : Ville de Bruxelles
- **date de création** : 1986
- **partenaires financiers** :

Avec le soutien de la COCOF (5.000 €), de la Communauté française de Belgique (Arts Plastiques) (10.000 €) et de la Ville de Bruxelles (8.000 €)

### 2. description de la résidence

La MAAC propose deux types de résidences :

- 6 ateliers de résidence de 1 an à 3 ans
- 1 atelier qui accueille deux artistes pendant une durée de 6 mois.

#### 1/ateliers de résidence de 1 an à 3 ans

Les ateliers sont avant tout un lieu de travail individuel mais aussi d'échange, de recherche et d'exposition dans le domaine des arts plastiques et de la création contemporaine.

Peinture, dessin, installation, vidéo, photographie, multimédia ou travail du textile, la MAAC compte aujourd'hui sept espaces de travail en pleine activité où se croisent et se rencontrent quelques-unes des forces vives de la création plastique actuelle.

Ils sont destinés à accueillir des jeunes artistes plasticiens professionnels (émergents ou confirmés) travaillant dans le domaine de l'art contemporain et visent à :

- Permettre aux jeunes plasticiens de confronter leurs travaux à un public ;
- Stimuler la création contemporaine ;
- Soutenir la production par des expositions spécifiques;
- Favoriser une diversification des approches et des disciplines.

Les résidents long terme n'expose pas systématiquement durant leur résidence. Chaque année, il est proposé à l'un d'entre eux d'exposer. Cette sélection se fait par un jury et est liée à l'évolution de leur travail durant leur séjour.

## **2/Résidence 6 mois**

Depuis 2009, la MAAC propose deux bourses de travail de 2500 euros (subside COCOF) pour deux résidences d'une durée de 6 mois pour jeunes artistes plasticiens travaillant dans le domaine de l'art contemporain. Ces deux résidences se concluent par une exposition personnelle dans les espaces d'exposition.

### **Objectifs et contenu de ces résidences 6 mois :**

- Proposer à un artiste plasticien un espace de création pour développer un travail en relation directe avec les espaces d'expositions du lieu, dans un temps déterminé ;
- Construction réciproque d'un lien, fondé sur l'accompagnement d'un projet artistique, articulé à un contexte spécifique ;
- Fournir la matière à une exposition finalisée conçue à partir des œuvres créées pendant le séjour et/ou du travail préalable ;
- Développer des interactions avec les publics à travers des ateliers pédagogiques et des visites;
- Intervention à l'ARBA (Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles) selon l'évolution du travail en atelier et selon des termes arrêtés d'un commun accord.

#### **• programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger. Non
- programme européen. Non
- mécénat. Non.
- autre. Bourse COCOF-MAAC

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

#### **• conditions de travail**

- **durée de la résidence** : 6 mois / 1 an à 3 ans
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 7 ateliers avec la possibilité d'accueillir des collectifs.
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : Un atelier qui comprend le local, l'eau, l'électricité et le chauffage.
- **aide apportée à l'artiste** : production, transport de ses œuvres, aide à la communication dans leur travail (impression de documents, envoi d'infos, etc...)
- **prise en charge des frais de production** : pour la résidence de 6 mois les artistes reçoivent une bourse de 2500 € de la COCOF pour la production de l'exposition. Chaque année un artiste long terme expose dans les espaces d'exposition de la MAAC et reçoit un budget de production de 1500 €. Des éditions sont également réalisées grâce au soutien du Service des Arts Plastiques de la Communauté française et en collaboration avec d'autres lieux. (pour plus de détails, contacter Nancy Suarez)

#### **• conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : Non

- **prise en charge de la restauration** : Non
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : Montage et démontage de l'exposition, ainsi qu'une aide ponctuelle dans leur emménagement / déménagement.
- **autre apport financier.** -
- **contrepartie demandée à l'artiste** (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence) L'artiste résident s'insère dans le programme « L'Art en découverte », programme pédagogique d'art contemporain, par lequel il s'engage à organiser un atelier spécifique pour les Maisons des Enfants du Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles, à raison de huit séances au cours de l'année scolaire. Dans le cadre spécifique d'occupation d'atelier à la MAAC, il doit notamment assister aux vernissages des expositions ainsi que participer aux activités qui y sont liées comme VISIT, parcours d'artistes 1000 Bruxelles.

#### **4. modalités de sélection**

- **sur dossier**

##### **POUR LES RÉSIDENTS 6 MOIS :**

- **pièces à fournir** : Le dossier devra comprendre :
  - Une note d'intention précisant les thèmes de recherche et la nature des travaux que le candidat propose de réaliser pendant son séjour ; (max : 2500 signes espaces compris)
  - CV ;
  - Un dossier présentant la démarche artistique, des visuels d'œuvres récentes, toute publication pouvant éclairer la compréhension du travail et/ou un site Internet ; (texte : max 3000 signes)
  - Projet pédagogique : description + objectifs pédagogiques (3000 signes maximum).
- **dates des comités de sélection** : Début novembre
- **critères de sélection**
  1. Les résidences s'adressent aux jeunes artistes plasticiens professionnels émergents ou confirmés travaillant dans le domaine de l'art contemporain ;
  2. la MAAC privilégie les démarches artistiques cohérentes qui développe une réflexion s'inscrivant dans les enjeux de la création contemporaine ;
  3. la MAAC favorise les approches multidisciplinaires et variées dans un souci de présentation d'un large panel de l'art actuel.

### 3. Contretype asbl

#### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

Adresse: 1, avenue de la Jonction - 1060 Bruxelles  
Tél.: 00 32 (0)2 538 42 20  
Fax.: 00 32 (0)2 538 99 19  
E-mail: [contretype@skynet.be](mailto:contretype@skynet.be)  
<http://www.contretype.org/fr/05/frsetresidences.html>

- **discipline** : photographie
- **directeur** : GODEFROID Jean-Louis
- **contact pour les résidences** :
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 1997
- **partenaires financiers** :

L'asbl Contretype travaille en collaboration avec la COCOF le soutien de WBI et de la Communauté Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Subvention spécifique résidences COCOF : 17.840-€

#### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

L'objectif de ces résidences est double: permettre à l'artiste de s'accorder un temps de réflexion sur son travail, de questionner le stade d'évolution atteint par sa recherche artistique. Cette investigation ne doit en aucun cas répondre à une commande: le projet développé dans le cadre de la résidence vise à s'inscrire dans la continuité du corpus et des préoccupations de l'artiste.

Par ailleurs, sont prises en compte les spécificités du cadre géographique de création, soit Bruxelles.

De la rencontre de ces deux conditions d'existence, le photographe en résidence est amené à constituer des traces de son séjour

- **finalités de la résidence**

Présentées à son terme, sous la forme d'une exposition ou d'une publication, celles-ci acquièrent un rôle d'archives, tout en constituant des œuvres par ailleurs représentatives de la démarche générale du photographe. Elles permettent de dresser, au fil des résidences, un portrait en filigrane de la ville, pour la faire connaître. Il ne s'agit pas d'un travail de citation visant à prendre la ville comme sujet, mais bien de rendre compte d'une superposition du contexte de la ville comme lieu de vie et de création et d'une pratique artistique propre.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger
- programme européen
- autres

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** 1 mois en moyenne ou plus suivant projet
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : non
- **aide apportée à l'artiste** : suivi du commissaire
- **prise en charge des frais de production** : oui

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : oui
- **prise en charge de la restauration** : per diem
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non
- **autre apport financier** : non

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** : achat d'œuvres

### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation** : oui

- **sur dossier** : oui

- **pièces à fournir** : voir publication des appels d'offre
- **dates des comités de sélection** : variables
- **critères de sélection** : suivant projets

### **5. Informations complémentaires**

Nihil

## 4. Centre wallon d'art contemporain (La Châtaigneraie)

**Attention**, les résidences d'artistes dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture ne sont pas systématiquement organisées lors de chaque édition.

### 1. Coordonnées

- **Adresse/tel/fax/email/site internet**

Chaussée de Ramioul, 19  
B-4400 Flémalle (Belgique)  
Téléphone : + 32 (0) 42 75 33 30  
Fax : + 32 (0) 42 75 33 30  
e-mail : [chataigneraie@belgacom.net](mailto:chataigneraie@belgacom.net)  
[www.cwac.be](http://www.cwac.be)

- **Discipline** : art contemporain – multidisciplinaire
- **Directrice** : Marie-Hélène Joiret [chataigneraiemarie-helene@skynet.be](mailto:chataigneraiemarie-helene@skynet.be)
- **Contact pour les résidences** : Marie-Hélène Joiret [chataigneraiemarie-helene@skynet.be](mailto:chataigneraiemarie-helene@skynet.be)
- **statut juridique** : A.S.B.L.
- **Date de création** : 1979

**Partenaires financiers** : Communauté française de Belgique, Région wallonne, Province de Liège et Commune de Flémalle

### 2. Description de la résidence

- **Objet de la résidence**

Une résidence d'artistes dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture.

- **Finalités de la résidence**

Création d'une ou plusieurs pièces, de grand ou de petit format (max. 100x100x100 cm) qui seront exposées dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture.

- **Programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger
- mécénat
- autre

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**
  - **durée de la résidence** : période courte période (fin août- mi septembre)
  - **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 4 artistes maximum
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : oui
  - **aide apportée à l'artiste** : /
  - **prise en charge des frais de production** : max.150 €
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
  - **mise à disposition d'un logement** : oui
  - **prise en charge de la restauration** : oui
  - **prise en charge des frais de transports/déplacements** : oui
  - **autre apport financier** : /
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence) : /**

### 4. modalités de sélection

- **sur invitation**
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir** : CV – lettre de motivation – explication de la démarche artistique – illustrations de bonnes qualités.
  - **dates des comités de sélection** : mois de mai précédant l'édition.
  - **critères de sélection** : pertinence, originalités mais aussi faisabilité des travaux proposés.

### 5. informations complémentaires

Attention, les résidences d'artistes dans le cadre du Prix de la Jeune Sculpture ne sont pas systématiquement organisées lors de chaque édition.

Lors de l'édition 2008, elles ont pu être mise sur pieds grâce à des fonds supplémentaires obtenus grâce à un partenariat européen (« Artventure – Cultural Network »).

L'organisation de résidences reste liée à d'éventuelles subventions.

## 5. IMAL

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

asbl iMAL - 30 Quai des Charbonnages - 1080 Bruxelles - 32 (0)2 410 30 93

[info@imal.org](mailto:info@imal.org)

<http://www.imal.org/fr/about/residencies>

- **discipline** : Arts numériques
- **directeur** : Yves Bernard - [yb@imal.org](mailto:yb@imal.org)
- **contact pour les résidences** : info@imal.org
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 2000
- **partenaires financiers** : Communauté française, Communauté flamande

### 2. description de la résidence

- **Objet de la résidence**

IMAL est un laboratoire et un lieu de travail pour artistes en résidence. Deux types de résidence sont proposés: Recherche et expérimentation et Résidence de production. La première peut être considérée comme une phase de pré-production conduisant à un prototype ou la version alpha d'un nouveau travail, qui sera présenté à un public restreint (principalement professionnel), dans un format à définir. La résidence de production devrait conduire à un événement public, par exemple une exposition ou une performance.

- **finalités de la résidence**

- présentation pour un public restreint professionnel (sur invitation) pour les résidences de recherche;
- exposition ou performance tout public pour les résidences de production

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger
- programme européen
- mécénat
- autre

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence**: en fonction du projet de 1 semaine à 2 mois

- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps:** un projet à la fois avec un à 4 artistes
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :** oui, tous les équipements: vidéoprojecteurs, ordinateurs, électroniques, capteurs,... et espace de travail
  - **aide apportée à l'artiste:** conseils artistiques et techniques, éventuellement aides techniques, feedback de notre réseau de professionnels, aide à la promotion et diffusion par une 1ere monstration, documentation du projet (photos, vidéos) et publication en ligne.
  - **prise en charge des frais de production:** au cas par cas, mais en général pas beaucoup
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
    - **mise à disposition d'un logement:** non
    - **prise en charge de la restauration:** non
    - **prise en charge des frais de transports/déplacements:** non
    - **autre apport financier:** lorsque nous acceptons un projet, nous émettons les lettres d'invitation permettant à l'artiste étranger de demander un soutien à ses institutions. Cela fonctionne bien avec les pays pour lesquels la Communauté française a un accord de coopération culturelle (par ex. Québec, France)
  - **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

#### 4. modalités de sélection

- **sur invitation:** parfois
- **sur dossier:** oui
  - **pièces à fournir:** cv, descriptif détaillé du projet, le tout par email
  - **dates des comités de sélection:** environ 3 mois après la demande
  - **critères de sélection:** projet arts numériques, qualité artistique, faisabilité

#### 5. informations complémentaires

Nihil

## 6. Espace 251 Nord

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

251 RUE VIVEGNIS - 4000 LIEGE  
Tél. : +32 (0)4. 227.10.95  
info@e2n.be  
http://www.e2n.be

- **discipline : Arts Visuels**
- **directeur : Laurent Jacob - [l.jacob@e2n.be](mailto:l.jacob@e2n.be)**
- **contact pour les résidences : Laurent Jacob - [l.jacob@e2n.be](mailto:l.jacob@e2n.be)**
- **statut juridique : asbl**
- **date de création : 1984**
- **partenaires financiers:**

Espace 251 Nord bénéficie du soutien de la Communauté française de Belgique, de la Wallonie. Soutien au projet de la Ville de Liège et de la Province de Liège

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

Initiative d'artistes, Espace 251 Nord promeut, depuis 1984, la création artistique contemporaine : expositions solos et collectives, ateliers de production, événements, communication et édition, en Belgique et en Europe.  
Espace 251 Nord met en place un programme de résidences au cœur de l'Eurégio.

- **finalités de la résidence**

Accompagnement d'artistes pour une phase de production étape d'un projet ou d'une exposition.

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence : 1 à 6 mois à adapter aux besoins de l'artiste**
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 1 à 2**
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents : atelier de 80m<sup>2</sup> / équipement audiovisuel & informatique / accès au fonds d'archives Espace 251 Nord dans le cadre du projet Archives Actives**

- **aide apportée à l'artiste** : à convenir en fonction des besoins de l'artiste et des possibilités d'Espace 251 Nord
- **prise en charge des frais de production** : à convenir en fonction des besoins de l'artiste et des possibilités d'Espace 251 Nord
- **conditions d'hébergement et conditions financières** : à convenir en fonction des besoins de l'artiste et des possibilités d'Espace 251 Nord
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** : restitution / présentation des œuvres à l'occasion par exemple d'une ouverture d'atelier, etc.

#### 4. modalités de sélection

- **sur invitation**

#### 5. informations complémentaires

Nihil

## 7. Pépinières européennes pour jeunes artistes - Transcultures

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

#### **Transcultures**

Site des Abattoirs

17 rue de la Trouille | 7000 Mons | Belgique

Tel : +32(0)65 59 08 89 (pas de fax)

<http://www.art4eu.net/> <http://www.art4eu.net/> (pépinières européennes)

<http://www.transcultures.be>

- **discipline** : arts sonores, arts numériques, nouvelles formes interdisciplinaires
- **directeur** : Philippe Franck  
mail : philfranck@gmail.com" [philfranck@gmail.com](mailto:philfranck@gmail.com)
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 1996
- **partenaires financiers** :

Transcultures est soutenu (convention structurel de 67 000 euros/an) par la Communauté française de Belgique (secteur arts numériques et Centre du cinéma), la Ville de Mons et Wallonie-Bruxelles International (selon les projets)

Pur les Pépinières européennes, la Communauté française de Belgique apporte 12 500 euros par an (convention sur 4 ans à partir de 2010) et la Ville de Mons qui paie le loyer de la résidence pendant 3 mois (soit environ 1800 euros au total) et met la salle du Frigo à disposition pour le temps de la résidence.

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

La pépinière a pour objectif de favoriser la mobilité d'artistes issus de cultures et d'horizons différents sur la scène européenne et internationale. Elle souhaite également aider les jeunes talents à se révéler et les accompagner dans un parcours professionnel

Pour accomplir ses missions, la pépinière a élaboré des partenariats en Europe. En Communauté française, Transcultures, associés à la Ville de Mons, a lancé un appel à projet pluridisciplinaire, sonore ou numérique dans le cadre du programme de résidences européen 'map 2008-2009' (prolongé jusqu'en décembre dernier). Ce projet, inédit pour l'association, permettait à un artiste de résider 3 mois à Mons, "ville pépinière". L'accent est mis pour les Pépinières à Mons, en accord avec ce que soutient Transcultures, sur les nouvelles formes interdisciplinaires et plus particulièrement les arts numériques et sonores (installations, performances, arts en réseau,...)

- **Finalités de la résidence**

Développer à Mons et en lien avec d'autres partenariats, une œuvre interdisciplinaire, hybride, numérique ou sonore avec en fin de résidence, une monstration publique (exposition, performance, concert, forme mixte...) à Mons.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger :

Dans le cadre de *Resonant Cities* proposé par Ashley Wong pour sa résidence Pépinières à Mons en 2010, des échanges avec des structures arts sonores et artistes dans plusieurs pays ont nourri fortement ce travail collectif, vidéo, audio et en réseau : Madrid, Londres, Gand, Bruxelles, Séoul, Hong Kong ont ainsi été relié à Mons notamment dans la performance de fin de résidence le 23 décembre 010 mais aussi sur le site associé <http://soundlocaties.tumblr.com>

- programme européen :

Le programme européen MAP qui sous-tend ce programme des pépinières européennes pour jeunes artistes et son réseau de 36 pays et 110 lieux partenaires à ce jour

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : 3 mois
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1 personne
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : mise à disposition du Frigo, espace polyvalent pour le temps de la résidence, du logement (appartement équipé) et utilisation possible du bureau administratif de Transcultures et des télécommunications.
- **aide apportée à l'artiste**
- **prise en charge des frais de production** : oui

- **conditions d'hébergement et conditions financières** :

un appartement équipé au centre ville et 1250 euros par mois (3 mois) de forfait d'aide à la production et au séjour

- **mise à disposition d'un logement** : oui (loué par Transcultures et remboursé par la Ville de Mons)
- **prise en charge de la restauration** : fait partie du forfait mensuel
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : fait partie du forfait mensuel
- **autre apport financier** : prise en charge des supports communicationnels (brochure, affiche, tract, site web..) et des frais de production et technique liés à l'événement de fin de résidence

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Pas de contrepartie autre que la mention, pour ce projet, co-production : Transcultures avec le soutien de la Communauté française de Belgique et de la Ville de Mons dans le cadre de la résidence Pépinières européennes pour jeunes artistes

#### **4. modalités de sélection**

- **sur dossier** : dossier sélectionné par un jury composé de membres de Transcultures, curateur indépendant, artiste professionnel et d'enseignants d'écoles d'art (ici de l'ESAPV Mons) ainsi qu'un représentant de la Ville de Mons (Culture).
- **pièces à fournir** : dossier, lettre de motivation et si possible exemples de travaux précédents de l'artiste
- **dates des comités de sélection** : avril-mai-juin (selon disponibilité)
- **critères de sélection** :
  - caractère innovant et interdisciplinaire (arts numériques, arts sonores, formes hybrides...) du projet
  - adaptabilité et intérêt pour le contexte local et intégration d'acteurs-opérateurs culturels locaux dans le process
  - qualité artistique professionnelle et possibilité de mise en réseau avec d'autres structures à un niveau international.
  - le projet doit être à la fois ouvert, exigeant, inventif et susceptible d'intégrer des paramètres locaux et contextuels mais doit en fin de processus proposer une étape publique autonome, révélatrice du contenu et du développement du travail à Mons pendant la résidence.
  - l'artiste doit aussi participer à la médiation de son projet (notamment par des interventions dans des écoles d'art de la Communauté française, présentations diverses de sa démarche...) et de sa promotion en lien avec l'équipe de Transcultures.

#### **5. informations complémentaires**

**<http://transcultures.be/>**

## 8. Le Vecteur - Asbl Orbitale

### 1. Coordonnées

#### • adresse/tel/fax/email/site internet

30 rue de Marcinelle, 6000 Charleroi (Vecteur). 31 rue de Marcinelle (galerie V2).  
Bureaux : 4 rue Navez, 6000 Charleroi (même bâtiment mais rue différente).

#### • discipline

Arts plastiques en général

#### • directeur

Romain Voisin

#### • contact pour les résidences

Rémy Venant / remy@vecteur.be /tél.: 071278678

#### • statut juridique

ASBL Orbitale

#### • date de création

ASBL Orbitale : 1998

Le Vecteur (porté par l'asbl Orbitale) : 2008

#### • partenaires financiers

Fédération Wallonie-Bruxelles

Région Wallonne

Ville de Charleroi

### 2. description de la résidence

• **objet de la résidence** : le but de la résidence est de créer, in situ, une ou plusieurs œuvres originales. L'artiste ou le collectif peut bien entendu s'inspirer de l'atmosphère de la Ville. Les membres du Vecteur sont également des facilitateurs de rencontres pour le résident.

• **finalités de la résidence** : le but final est de proposer une exposition en fin de résidence. L'autre objectif est de proposer des moments de médiation avec les publics (rencontres, visite d'atelier, workshops, etc.).

#### • programmes dans lesquels s'inscrit la résidence :

- échange avec un pays étranger
- programme européen
- Mécénat
- autre : le Vecteur fait partie du réseau eurorégional d'art contemporain 50° Nord

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

#### • conditions de travail

- **durée de la résidence (ou des résidences)** : cinq à sept semaines

➤ **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : si plusieurs artistes, ces derniers doivent faire partie du même collectif/projet. Quatre au maximum.

➤ **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : un bureau/espace de travail, une chambre, du petit matériel pour la production (visseuse...)

➤ **prise en charge des frais de production** : oui dans le cadre de l'enveloppe des 3000,00€

➤ **aide apportée à l'artiste** : en dehors de l'enveloppe des 3000,00€ : mise à disposition d'espaces (bureau, appartement, galerie), de matériel. Nous pouvons faire visiter la Ville et présenter certains acteurs culturels susceptibles d'aider l'artiste dans son processus créatif.

#### • **conditions d'hébergement et conditions financières**

➤ **mise à disposition d'un logement** : oui

➤ **prise en charge de la restauration** : non (l'artiste est autonome avec l'enveloppe des 3000,00€)

➤ **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non (l'artiste est autonome avec l'enveloppe des 3000,00€)

➤ **autre apport financier** : la mise à disposition des différents espaces (logement notamment), etc.

➤ **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Il est demandé à l'artiste des moments de médiation avec les publics (rencontres, visite d'atelier, workshops, etc.) durant la résidence à raison de deux à quatre rencontres.

#### 4. **modalités de sélection**

- **sur invitation**

- **sur dossier**

- **pièces à fournir** : dossier de candidature comprenant un CV, un projet de résidence, de médiation et d'exposition (si possible) et un portfolio.

- **dates des comités de sélection** : /

- **critères de sélection** : singularité de la proposition, adéquation avec le projet du Vecteur, solide projet de médiation, etc.

#### 5. **Informations complémentaires**

Il y a une à deux résidences au Vecteur chaque année. Un appel à candidature est alors édité et circule dans les réseaux artistiques.

Pour se tenir informé des prochaines résidences : [www.vecteur.be](http://www.vecteur.be) ou au 071/278678

## 9. Lieux-Communs / Galerie Short Cuts

### 1. Coordonnées

- **Adresse/tel/email/site internet**

Rue Simon Martin, 2  
B- 5020 Champion  
Belgique  
lieux-communs@hotmail.com  
[www.lieuxcommunsnamur.com](http://www.lieuxcommunsnamur.com)  
[www.galerieshortcuts.com](http://www.galerieshortcuts.com)

- **discipline** : Arts plastiques
- **directeur et contact pour les résidences** : Guy Malevez
- **statut juridique** : Asbl
- **date de création** : 2010
- **partenaires financiers** : Ville de Namur, Fédération Wallonie-Bruxelles, mécénat.

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** :

Lieux-Communs est une plateforme artistique membre du réseau d'art contemporain transfrontalier 50° Nord.

Cette asbl expose l'art contemporain hors des espaces habituels pour aller à la rencontre des publics. Lieux-Communs investit temporairement des lieux patrimoniaux en les transformant en espaces d'exposition comme l'église baroque Saint-Loup (Namur), l'Hospice Saint-Gilles, la Citadelle de Namur, les Anciens Abattoirs de Bomel, le Parc de Woluwe, le Parc Malou et la promenade verte...

Lieux-Communs réalise des interventions d'art urbain et assure la direction artistique de la biennale d'art contemporain Partcours-Parkunst (Bruxelles).

Chaque année, Lieux-Communs attribue un Prix indépendant lors de l'exposition de l'association Jeune Création (Paris).

Depuis juillet 2015, l'asbl Lieux-Communs dispose également d'un espace permanent d'exposition et de résidence à Namur, la Galerie Short Cuts. Celle-ci est située dans un bâtiment érigé en 1904 repris à l'inventaire du Patrimoine de Wallonie qui a successivement servi de poste, de commerce, d'hôtel-restaurant ... Cette Galerie soutient particulièrement la création émergente.

- **finalités de la résidence** :

- offrir un cadre de création aux artistes émergents.
- travail de création en lien avec le contexte du lieu et du territoire.
- exposition de travaux réalisés lors de la résidence ou d'œuvres antérieures.

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences)** : à définir avec l'artiste selon le projet
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 1
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : atelier, lieu d'exposition, Wi-Fi.
- **prise en charge des frais de production** : non
- **aide apportée à l'artiste** : à définir avec l'artiste selon le projet

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : oui
- **prise en charge de la restauration** : non
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non
- **autre apport financier** : non

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** : aucune

### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation** : oui

- **sur dossier** : oui

- **pièces à fournir** :

- CV
- Note d'intention précisant les thématiques de recherche et la nature des travaux que le candidat propose de réaliser pendant la résidence
- Portfolio artistique

- **dates des comités de sélection** : variable

### **5. informations complémentaires**

[lieux-communs@hotmail.com](mailto:lieux-communs@hotmail.com)

## **III. Arts de la scène**

## 1. Théâtre Les Tanneurs

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

rue des Tanneurs, 75 - 77

1000 Bruxelles

[www.lestanneurs.be](http://www.lestanneurs.be)

Tel : 02 502 37 43

Fax : 02 511 07 97

- **discipline** : théâtre – danse

- **directeur** :

Directeur artistique : David Strosberg - [david.strosberg@lestanneurs.be](mailto:david.strosberg@lestanneurs.be)

Directeur administratif : [Grégory Bueken](mailto:Gregory.Bueken@lestanneurs.be) - greg@lestanneurs.be

- **contact pour les résidences** : david@lestanneurs.be

- **statut juridique** : asbl

- **date de création** : 16/10/1998

- **partenaires financiers** : Communauté française Wallonie Bruxelles, Ville de Bruxelles, Cocof, CPAS de la Ville de Bruxelles, WBI, WBTD,...

- **2 Description de la résidence**

#### 2.1. Objet de la résidence

##### ***Résidence artistique :***

Au cours de ces résidences le théâtre propose aux artistes:

- Un apport financier récurrent destiné à la coproduction et/ou aux reprises de leurs créations
- Une collaboration sur la diffusion et la visibilité de leurs spectacles en Communauté française en Belgique et à l'étranger.
- la réalisation de la production déléguée des projets et créations.
- Une résidence administrative, une assistance professionnelle sur le plan artistique, promotionnel, technique ainsi que la mise à disposition de salles de répétition.

Lors des résidences artistiques les créations et reprises sont intégrées dans le programme de saison annuel.

##### ***Résidence administrative :***

Mettre à disposition une infrastructure logistique adéquate et, dans ce cadre et dans la mesure des moyens humains et financiers du théâtre, proposer aux artistes et compagnies

un encadrement et une assistance professionnelle sur le plan artistique, financier, technique, promotionnel et administratif.

- **2.2 Finalités de la résidence**

***Résidence artistique :***

Les parties s'engagent dans un processus de collaboration et de valorisation commune de leurs missions de création et d'animation en lui donnant pour cadre une « Résidence d'Artiste ».

Initier, promouvoir et accompagner le travail des artistes dans la continuité; et dans une volonté de rencontre, d'échange des savoirs, et de métissage des disciplines et des esthétiques.

De manière générale, on entend par Résidence d'Artiste, la volonté des parties de participer, au sein du Théâtre, à la réalisation de ses missions, à savoir le développement et la promotion de la création contemporaine dans une perspective d'ouverture au quartier et à la Ville de Bruxelles ainsi que le développement et le rayonnement de cette activité en Communauté française Wallonie Bruxelles et au-delà, en Belgique et à l'étranger.

Cette participation implique la collaboration de la Compagnie aux initiatives du Théâtre visant d'une part, à nourrir, à susciter et à aider le travail de création de l'Artiste en Résidence ainsi qu'entre les Artistes en Résidence et les Artistes invités et d'autre part, à faire connaître et diffuser ce travail tant au niveau local, régional et communautaire qu'au niveau national et international.

Dans la réalisation de ces objectifs, le Théâtre s'engage à mettre en œuvre tous les moyens disponibles afin d'encourager, susciter, développer et promouvoir prioritairement le travail des Artistes en Résidence.

Dans ce cadre, et dans la mesure de ses moyens humains et financiers, l'Opérateur pourra proposer aux artistes et compagnies la réalisation de la production déléguée des projets et créations et une résidence administrative.

***Résidence administrative :***

Participer à la professionnalisation du travail des compagnies accueillies et permettre la réalisation de leur travail dans des conditions optimales. Susciter la rencontre et l'échange des savoirs entre les différentes compagnies en résidence.

Dans ce cadre, et dans la mesure de ses moyens humains et financiers aider à la réalisation des projets des compagnies.

- **2.3. Programmes dans lesquels s'inscrit les résidences artistiques et administratives.**

Contrat-programme CFWB

- **3. Conditions d'accueil de l'artiste**

- **3.1. Conditions de travail.**

- **3.1.1. Durée de la résidence :**

***Résidence artistique :***

- durée maximale de cinq saisons

***Résidence administrative :***

- durée maximale d'une saison renouvelable.

**3.1.2. nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps**

***Résidence artistique :***

Au moins deux résidences ou compagnonnages d'artistes dont au moins un(e) consacré(e) à la danse.

***Résidence administrative :***

Minimum cinq maximum quinze par saison.

**3.1.3. Mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :**

***Résidence artistique :***

Locaux

La Compagnie reste entièrement libre en ce qui concerne la gestion de son siège (bureau et studio).

À la demande de la Compagnie, le Théâtre pourra accorder à celle-ci une Résidence Administrative dont les termes feront l'objet d'une convention distincte.

Le Théâtre s'engage à mettre à disposition de la Compagnie la salle de répétition du théâtre ou, en cas d'indisponibilité ou d'inadéquation de celle-ci au travail envisagé, à prendre en charge la location par la Compagnie d'un studio de répétition et ce, pour une période totale représentant un minimum de 30 jours calendriers et un maximum de 60 jours calendrier par saison.

En outre, lors des créations, la Compagnie disposera de la salle de spectacle 12 jours ouvrables au moins avant la date de la Première, sauf convention contraire de commun accord.

Les dates et la durée des périodes seront négociées et planifiées saison par saison entre les deux parties en fonction de leurs activités respectives et seront reprises dans les contrats de coproductions.

Stockage des décors-costumes-accessoires

Dans la mesure des possibilités liées à l'activité générale du Théâtre, et moyennant accord et dans les limites fixées par le directeur technique du Théâtre, la Compagnie pourra stocker et entretenir son matériel de scène au Théâtre.

***Résidence administrative :***

Bureau entièrement équipé (ordinateur complet + imprimante + accès internet gratuit, crédit de téléphone de 25 € par mois par poste, mobilier de bureau + eau, électricité et nettoyage

gratuit). Photocopieuse pro. à usage partagé avec les autres résidents, cuisine et salle de réunion à usage partagé avec les autres résidents et le théâtre.

### **3.1.3 et 3.1.4 Aide apportée à l'artiste, Prise en charge des frais de production**

#### ***Résidence artistique :***

##### Apport financier

Actuellement, par saison culturelle, le Théâtre s'engage à garantir à la Compagnie un apport en liquidités de 30 000 € (trente mille euros) minimum, hors services (cfr supra), destiné en priorité au financement des créations et des reprises des créations de la Compagnie.

##### Services techniques

La Compagnie bénéficiera des services techniques du Théâtre, personnel et matériel, pour tout ce qui concerne ses activités au siège du Théâtre, répétitions et représentations dans le cadre des créations et reprises et ce, selon le planning établi saison par saison et à l'occasion de chaque contrat de coproduction des créations ou de cession pour les reprises. Il est entendu que la mise à disposition du personnel technique du Théâtre n'implique aucun lien de subordination du personnel du Théâtre vis-à-vis de la Compagnie et de l'Artiste.

##### Promotion, administration, diffusion

Les activités de la Compagnie et de l'Artiste intégrées dans la programmation du Théâtre bénéficieront des services de promotion du Théâtre et ce, de manière prioritaire.

En accord avec la compagnie et l'Artiste, le Théâtre assurera une aide administrative, notamment en matière de production (réalisation des budgets, production déléguée partielle ou totale), promotion et diffusion en Belgique et à l'étranger. Le cas échéant, en collaboration avec les services administratifs propres de la Compagnie.

#### ***Résidence administrative :***

Dans la mesure des moyens humains et financiers du théâtre, proposer à titre gratuit aux artistes et compagnies un encadrement et une assistance professionnelle sur le plan artistique, financier, technique, promotionnel et administratif.

#### **• 3.2. Conditions d'hébergement et conditions financières**

**3.2.1. Mise à disposition d'un logement** Non

**3.2.2. Prise en charge de la restauration** Non

**3.2.3. Prise en charge des frais de transports/déplacements** Non

**3.2.4. Autre apport financier** Non

#### **• 3.3. Contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

#### **Résidence artistique :**

Sur la durée maximale de la Résidence, soit 5 saisons, la Compagnie et l'Artiste s'engagent à réaliser au moins 3 créations (dont éventuellement une carte blanche accordée à l'Artiste) et au moins 1 reprise et, dans la mesure de leurs possibilités, à participer aux activités créatrices et d'animation du Théâtre.

Il est convenu que les parties définiront chacune de leurs collaborations dans un contrat distinct considéré comme avenant à la présente convention (contrat de coproduction ou contrat de cession). Les créations de la Compagnie seront intégrées à la programmation du Théâtre pour une série de 10 représentations minimum lors de la saison de création, sauf accord mutuel des parties.

La Compagnie s'engage à s'investir avec le Théâtre dans un processus de fidélisation du public et de valorisation de ses activités notamment par la participation à des activités d'animation qui lui seront confiées par le Théâtre ou qu'elle pourra initier, dans un respect mutuel des projets artistiques et des missions des deux parties.

Il est convenu que, dans l'hypothèse où cette participation requiert une ou plusieurs prestation(s) artistique(s), celle(s)-ci fera(ont) l'objet d'une convention distincte.

Le Théâtre en assurera la promotion, la mise à disposition de locaux et l'encadrement technique. Mention de la résidence artistique dans les outils de communication de la compagnie et/ou de l'artiste.

#### ***Résidence administrative :***

Mention de la résidence administrative dans les outils de communication de la compagnie et/ou de l'artiste.

#### **4. modalités de sélection**

Le choix se fait par dialogue et le directeur artistique se base sur la pertinence de l'artiste et sur la pertinence de son éventuel rapport le plus adéquat face aux statuts de l'asbl après remise de dossier.

- **sur invitation**
- **sur dossier**
  - a. **pièces à fournir**
  - b. **dates des comités de sélection**
  - c. **critères de sélection**

#### **5. informations complémentaires**

Toutes les résidences font l'objet d'une convention distincte.

## 2. Acte2 - Centre culturel de Huy

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

Avenue Delchambre, 7a • 4500 Huy

Téléphone

(32) 85 21 12 06

(32) 85 23 53 09

(32) 85 23 53 18

<http://www.acte2.be/>

- **discipline** : danse
- **directeur** : Justine Dandoy - [justine.dandoy@ccah.be](mailto:justine.dandoy@ccah.be)
- **contact pour les résidences** : Justine Dandoy
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 1989
- **partenaires financiers** : Ville de Huy, Communauté française, Région, Province de Liège

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** – résidence en recherche en danse.
- **finalités de la résidence** – permettre aux artistes de prendre possession d'un lieu pour travailler, être en recherche (pas de création obligatoire).
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**
  - échange avec un pays étranger
  - programme européen
  - mécénat
  - autre : Centre culturel régional

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**
  - **durée de la résidence** – variable avec un maximum de 4 à 6 semaines d'affilée
  - **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** – pas de limite
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : mise à disposition d'une ancienne église, avec un équipement adapté à la demande (danse, lumière, son).

- **aide apportée à l'artiste** : régie en fonction des besoins, conseils artistiques, aides administratives, ...
  - **prise en charge des frais de production** : variable en fonction des projets
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
    - **mise à disposition d'un logement** : oui
    - **prise en charge de la restauration** : Non.
    - **prise en charge des frais de transports/déplacements** : oui.
    - **autre apport financier**
  - **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** – variable, en fonction des besoins de l'artistes.

#### 4. modalités de sélection

- **sur invitation** : actuellement sur invitation mais nous souhaitons avancer vers l'idée d'une sélection. Nous demandons actuellement que l'artiste ou la Cie ait déjà travaillé à la réalisation de deux pièces à caractère professionnel.
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir**
  - **dates des comités de sélection**
  - **critères de sélection**

#### 5. informations complémentaires

Nihil

### 3. Latitude 50°

#### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

Place de Grand-Marchin, 3  
4570 Marchin  
Belgique  
Tél : 32 (0)85/41.37.18  
E-mail : [info@latitude50.be](mailto:info@latitude50.be)

[http://www.latitude50.be/residences\\_projet.php](http://www.latitude50.be/residences_projet.php)

- **discipline** : Arts du cirque et de la rue
- **directeur** : Olivier Minet- [olivier@latitude50.be](mailto:olivier@latitude50.be)
- **contact pour les résidences** : Camille Englebert - [camille@latitude50.be](mailto:camille@latitude50.be)
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 17/07/2007
- **pouvoirs subsidiants**: Communauté française de Belgique, Commune de Marchin, Région Wallonne, Province de Liège, Loterie Nationale, le Soir

#### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** :

Les résidences sont ouvertes à toutes les compagnies professionnelles du secteur des arts du cirque et de la rue pour des périodes de création allant d'une à trois semaines.

Travail de création en salle ou travail "à la table", pour tous ceux qui veulent s'arrêter un instant et alimenter leur création (des appartements, des salles, un chapiteau, un bureau, une bibliothèque, un salon, du calme...).

- **finalités de la résidence** :

Les résidences d'artistes proposées par Latitude 50 privilégient l'esprit d'ouverture, l'invention, l'innovation et la multidisciplinarité. Elles sont ouvertes à toutes les compagnies professionnelles, reconnues ou pas, ainsi qu'aux artistes de différentes disciplines dont le projet créatif a pour préoccupation majeure les arts du cirque et/ou de la rue. Cette définition peut s'élargir à la notion d'investissement de l'espace public.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :

Nous accueillons des compagnies professionnelles, nationales ou internationales, issus du secteur des arts du cirque et de la rue.

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences) :**

Durée de la résidence : d'une à trois semaines. Possibilité de découper les sessions de résidence.

- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :**

Une quinzaine de personnes maximum pour le moment.

- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :**

**Espaces de travail :**

Un chapiteau autoportant chauffé de 200 places

- Un espace pour accueillir une grande forme - la place et son kiosque
- Une salle de création et de répétition
- Une salle pour le travail à la table
- Une petite salle de vidéo projection
- Un espace médiathèque - centre de ressource audiovisuel
- Un bureau
- Un appartement 5 lits avec salle de bain et cuisine
- Un studio 2 à 4 lits avec salle de bain et cuisine
- Un chambre 2 lits
- Un chambre 4 lits
- Une cuisine commune
- Une salle de réunion
- Une cour intérieure
- Un atelier décor
- Le Bistro - un lieu d'accueil et de restauration
- Un emplacement pour roulottes et caravanes – le verger

**Matériels - équipement**

- 1 ampli Yamaha série PR 4000 ( 6 entrees )
- 1 ampli yamaha p5000
- 4 enceintes (pro line acoustic speakers)
- 1 table lumière 24/48 showtec
- 1 gradateur 4 x 1kw avec dimmer
- 1 gradateur 6 x 3kw
- 1 table son (Yamaha MG série 6)
- 1 lecteur CD (DC200)
- 8 PC 1000W, 8 PAR 56 500W
- 4 rampes lumière sol
- 1 grand tapis de sol
- 2 appareils photos
- 1 caméra vidéo
- 1 écran de projection
- 1 projecteur vidéo
- 1 machine à coudre

- **prise en charge des frais de production :**

Non, pas pour le moment.

- **aide apportée à l'artiste :**

- Espaces dédiés au travail en salle ou "à la table" (explications plus bas).
- Atelier de construction
- Aide à la réalisation de décors

- Aide à la création lumière
- Hébergement et restauration
- Mise à disposition de matériel
- Accès au bureau et ordinateur public
- Intégration dans le secteur (rencontres - mises en contact)
- Organisation de représentations publiques
- Achat de spectacle
- Le travail en salle

Dans une grande salle chauffée, les compagnies disposent d'espace et d'outils afin de travailler leur création : tapis de danse, pupitre de sonorisation, petit gril lumière, accès vers une cour extérieure. Le travail en salle permet aux compagnies des recherches sur la lumière, la scénographie, la sonorisation ou tout autre type de travail nécessaire à leur projet. Il offre aux artistes un espace et un temps de réflexion pour tester, ressentir et échanger.

- Le travail à la table

Qu'il soit de rue ou de cirque, un spectacle est un système d'écriture qui s'entrelace et s'agence. Le temps de l'écriture, de la dramaturgie, de la construction est nécessaire à la piste et à la rue. Au delà de la prouesse physique, il convient de donner les moyens de travailler le sens et la créativité.

Concrètement, nous rencontrons les compagnies, si possible avant leur venue en résidence, afin d'établir un planning de création cohérent et suggérer d'y insérer des périodes d'écriture "à la table". Nous leur proposons à ce moment là de choisir parmi ces deux formules :

- Ecriture à la table : la compagnie assure elle-même, de façon collective ou en déléguant à un seul membre, l'aspect "écriture" du spectacle. Ces quelques jours d'isolement permettront aux compagnies de travailler la recherche de sens, de questionner leur travail et d'alimenter leur univers (vidéo, livres...).
- Ecriture à la table accompagnée : une personne ressource (dramaturge, écrivain, metteur en scène, sociologue, ...) suit le processus de création à différentes étapes du travail par une série de rencontres. Cet accompagnement permet le renforcement des lignes directrices de la dramaturgie du projet. L'objectif est que cet accompagnateur produise des retours, conseils et questionnements. Travailler avec des personnes référentes ayant la confiance des compagnies nous paraît un bon moyen pour faire surgir des écritures personnelles en donnant un cadre sécurisant afin de permettre la prise de risque et l'innovation.

Pour ce qui est du travail d'écriture à la table accompagné, nous sommes engagés dans une collaboration avec Théâtre & Publics, Centre de recherches et de formations théâtrales, qui a comme préoccupation centrale l'appropriation des langages, la transformation des pratiques. Sur ce projet, les décisions de coordination, de choix de compagnies et de personnes ressources se prennent conjointement et en concertation.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : Oui. Deux appartements sont mis à disposition. Un autre logement se situe à 5 minutes en voiture. Nous disposons également de logement d'appoint (caravanes résidentes). Les charges (électricité ainsi que le chauffage) sont à la charge des compagnies.

- **Prise en charge de la restauration** : Tous les jours de la semaine il est possible de se restaurer à un prix très démocratique via la Maison des Solidarités de Marchin. Le plat est à six euros, les extras (café, dessert) sont également proposés à des prix très démocratiques.  
Le Bistro du vendredi midi et des soirs de spectacle est un lieu de restauration accessible élaboré dans une logique de cohésion sociale et de rencontre culturelle. Dans cet espace dédié à l'échange, un buffet est proposé par la Maison des Solidarités (CPAS de Marchin) chaque vendredi midi et les soirs de spectacles.
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** :  
Dans le cas d'un accueil dans le cadre de la programmation, certains frais afférents à la représentation sont pris en charge.
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

#### 4. modalités de sélection

- **sur dossier**
  - **pièces à fournir** : Les compagnies sont invitées à introduire une demande la plus complète possible : description du projet, de leur parcours professionnel, des disciplines travaillées, des objectifs de résidences en fonction de la durée de résidence, ... Nous exigeons un visuel ou une captation du travail pour les compagnies que nous ne connaissons pas.
  - **dates des comités de sélection** : Deux appels à résidence ont lieu chaque année : l'un dans le courant du mois d'avril de la saison qui précède, l'autre dans le courant du mois de janvier de la saison en cours.
  - **critères de sélection**  
Un entretien d'entrée et de sortie de résidence a lieu avec la personne responsable des résidences. Cette rencontre permet l'échange et le partage de pratiques ou d'interrogations quant à la création en cours, c'est également l'occasion de faire le point sur les objectifs de résidence.

#### 5. informations complémentaires

<http://www.latitude50.be/residences/informations/>

## 4. Centre des arts de la rue

### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

Rue de France 20-22

7800 Ath

Tel : 068/859984

[car@ath.be](mailto:car@ath.be)

<http://www.centredesartsdelarue.be/>

- **discipline** : Arts de la rue, arts du cirque, arts forains
- **directeur** : Alain Coulon (Direction artistique), Peter Englebert (Direction administrative)
- **contact pour les résidences** : Alain Coulon
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 2002
- **partenaires financiers** : Maison culturelle d'Ath, Région Wallonne, Ville d'Ath, Communauté française

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** :

Le CAR est un lieu de création pour les compagnies professionnelle. Il accueille les artistes en résidence de création. Dans le cadre de sa mission de lieu de création, le CAR met à disposition des artistes et compagnies, gratuitement, pour une durée minimum d'une semaine, son infrastructure et les outils nécessaires et/ou disponibles. L'artiste ou la compagnie y trouve un entourage et de nouveaux développements possibles pour son projet de création, y bénéficie d'un soutien administratif, logistique, artistique et peut y présenter des étapes de travail ou, s'il n'a pas de coproducteurs, y donner les premières représentations de sa création.

- **finalités de la résidence** : Consacrée à la création d'un spectacle en apportant un regard appuyé sur l'intégration du projet dans l'environnement urbain et son rapport en public.
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :
  - **échange avec un pays étranger**
  - **programme européen** : partenariat avec le projet INTERREG « Les Effronteries » qui lie le Bonbon à Vieux Condé (France) et l'Arrêt 59 (Peruwelz)
  - **mécénat**
  - **autre** : lieu reconnu par le Ministère de la Communauté française (Service des Arts de la rue)

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences) :** 1 à 4 semaines
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 1 compagnie ; de 6 personnes si elles logent sur place
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :** salle de travail, salle d'échauffement, lieu de stockage, et atelier, salle de travail à table, accès aux bureaux et outils administratifs, hall d'exposition gros projets (parade, ...), la rue, les places publiques et sites extérieurs fermés. Salle de spectacle équipée : très occasionnellement
- **prise en charge des frais de production :** La compagnie en résidence, aide éventuelle à la mise en charge
- **aide apportée à l'artiste :** Aide à la mise en scène, à la communication, aide à la régie plateau, organisation de travail try out. Invitation éventuelle au festival « Sortilège, rue et vous », mise en relation avec d'autres lieux de création.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement :** pour 6 personnes maximum. Chambre, cuisine, salle de bain, salon.
- **prise en charge de la restauration :** non
- **prise en charge des frais de transports/déplacements :** non
- **autre apport financier :** apport financier, pour la mise en scène → au cas par cas

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence) :** signaler le partenariat dans la communication de la compagnie. Participation à des rencontres publiques durant la résidence (selon l'état d'avancement du processus de création)

### 4. modalités de sélection

- **sur invitation**

- **sur dossier**

- **pièces à fournir :** dossier de présentation et définition du contenu de la résidence
- **dates des comités de sélection :** janvier à juin
- **critères de sélection :**
  - projets écrits pour la rue
  - soucis d'intégration des projets dans l'espace urbain

- regard sur le rapport au public
- pour le cirque : projets aériens prioritaires car l'infrastructure est adaptée à cette pratique

## **5. informations complémentaires**

Notre lieu étant situé en plein cœur de la ville, possibilité de tester régulièrement les éléments de création en rue. (La ville est tout à fait adaptée à cette démarche)

PS : c'est aussi une volonté du lieu, dans le cadre dynamique d'un vrai projet de ville

L'infrastructure du lieu permet l'accès facile de chars, caravanes, objets roulants, ...

<http://www.centredesartsdelarue.mcath.be/resider-au-car/>

## 5. Roseraie – Espace Cré-action

### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

Chaussée d'Alseberg, 1299

1180 Bruxelles (Uccle)

Tel: + 32 (0)2 376 46 45

GSM: + 32 (0)486 49 41 71

Fax: + 32 (0)2 376 82 70

<http://www.roseraie.org/index.html>

- **discipline** : arts de la scène – théâtre – cirque – rue – forain – théâtre jeune public
- **directeur** : Coordination, programmation et administration : Emmanuelle Van Overschelde - [emma@roseraie.org](mailto:emma@roseraie.org)
- **contact pour les résidences** : Emmanuelle Van Overschelde
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : novembre 1997
- **partenaires financiers** : Commune de St Gilles, Communauté Française, CoCof, région de BXL Capitale

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** :

La Roseraie est un lieu de création dédié aux arts de la scène et principalement au théâtre jeune public, au théâtre forain et de rue et au cirque. Grâce à son infrastructure (une quinzaine de salles), la Roseraie est aussi un espace propice aux rencontres, aux échanges et aux aventures collectives.

Résidence : nous soutenons les artistes en leur proposant un ensemble de services accordé sur dossier et/ou rencontre. Ces services tentent de libérer les artistes des contraintes, leur permettant ainsi de créer en toute liberté et autonomie.

- **finalités de la résidence** :

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :

- échange avec un pays étranger
- programme européen
- mécénat
- autre

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**
  - **durée de la résidence (ou des résidences)** : de 1 semaine à 1 an
  - **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 13 groupes d'artistes
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : oui
  - **prise en charge des frais de production** : non sauf repas
  - **aide apportée à l'artiste** : organisation de bancs d'essai et de filage public, organisation de première, salle pour création lumière, « entretien » administratif, conception d'un dossier pédagogique
  
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
  - **mise à disposition d'un logement** : non sauf si l'artiste possède sa caravane
  - **prise en charge de la restauration** : oui
  - **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non
  - **autre apport financier** :
  
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** : mention du soutien, de la résidence

### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir** : dossier de présentation
  - **dates des comités de sélection** : aucune
  - **critères de sélection** : secteur d'activité, expérience passée, durant de la résidence, date de la résidence

### **5. informations complémentaires**

<http://www.roseraie.org/>

## 6. L'L – Lieu de recherche et d'accompagnement pour la jeune création

### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

7, rue Major René Dubreucq - 1050 Bruxelles

Tél.: 02/512 49 69

Fax : 02/513 40 13

E-mail: [llasbl@llasbl.be](mailto:llasbl@llasbl.be)

<http://www.llasbl.be/>

- **discipline** : arts de la scène
- **directeur** : Michèle Braconnier : directrice artistique et administrative
- **contact pour les résidences** : Michèle Braconnier
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 20.04.1990
- **partenaires financiers** : Avec l'aide de la Direction générale de la Culture de la Communauté française - Service général des Arts de la Scène, de Monsieur Willy Decourty, Bourgmestre, Monsieur Yves de Jonghe d'Ardoye, Echevin en charge de la Culture et des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Ixelles, de la Commission Communautaire française - Réseau des Scènes Chorégraphiques, de l'Agence Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, de Wallonie-Bruxelles International, de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), de Bruxelles-Export.

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** :

**L'L : une action précise**

**L'L = Lieu de recherche et d'accompagnement dédié aux jeunes artistes en arts de la scène.**

#### **Recherche**

L'enjeu premier de L'L est d'offrir un accompagnement (au sens le plus complet du terme), du temps de réflexion et des espaces de travail à de jeunes artistes afin de leur permettre de creuser des axes de recherche, d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leur langage propre.

L'L souhaite mettre en question les stratégies de fonctionnement des processus de création actuels en proposant des possibilités d'exploration en toute liberté. L'L ne veut pas entrer dans une logique de production et d'« obligation de résultat ».

## **Accompagnement**

L'accompagnement n'est pas qu'une question de temps, de qualité d'espace de travail et d'aides financières...

C'est aussi renforcer concrètement la notion de recherche par le développement de dialogues tangibles et réguliers avec les résidents sur des questions artistiques et dramaturgiques, tout en veillant à respecter leur intégrité.

C'est également les soutenir dans leur démarche par l'apport de formations et l'intervention ponctuelle d'«accompagnant-e-s artistiques » (artistes plus expérimentés dans un domaine proche de l'axe de recherche exploré et dont l'intervention consiste à tenter d'éclairer ou d'ouvrir les questionnements en cours).

## **Dédié**

L'L est un espace ouvert mais opérant des choix clairs ; il s'agit avant tout d'accompagner des formes contemporaines et singulières, avec de réels enjeux de recherche.

Un dialogue avec les partenaires belges et étrangers de L'L entre également en ligne de compte dans le choix des artistes résidents.

## **Jeunes artistes**

Des artistes en arts de la scène (au sens large) dans leurs premières expériences de recherche d'une démarche, d'un langage propres.

Des artistes avec au maximum deux créations à leur actif.

Des artistes venus des quatre coins du monde, avec une priorité pour ceux installés en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

## **L'L : une action, cinq axes de travail**

L'L accompagne de jeunes artistes dans leur processus de recherche. Le plateau en est l'outil prioritaire. Grâce à un indispensable partenariat avec la commune d'Ixelles, L'L dispose de plusieurs espaces propres et d'un certain nombre de plages de travail dans différentes institutions. D'autres partenariats belges et étrangers lui permettent d'élargir ses possibilités de résidence.

Concrètement, le travail de L'L se décline en cinq grands axes liés les uns aux autres suivant un certain « historique » d'accompagnement.

## **La recherche**

### **L'essai**

Un passage obligé, un premier contact entre une équipe artistique et L'L. Une première phase (d'une à trois semaines) pour confronter plateau, envies et questionnements.

Durant cette première étape, l'équipe peut bénéficier des ressources humaines de L'L en terme administratif, technique et artistique.

À l'issue d'un essai, L'L convient avec l'équipe résidente de poursuivre ou non l'expérience, de passer ou non à la deuxième phase d'accompagnement.

### **Le chantier**

Seconde phase, d'une durée de deux à trois semaines (renouvelable plusieurs fois selon des critères et modalités propres à chaque cas).

Outre un lieu et la disponibilité des ressources humaines de L'L, chaque artiste en résidence bénéficie d'un montant journalier (il ne s'agit pas d'un salaire à proprement parler mais d'une indemnité de bénévolat (30,82 € par jour) ou de RPI ; le choix d'un des deux systèmes dépendant de plafonds annuels à ne pas dépasser par personne dans chacun des deux systèmes, pour rester dans la stricte légalité. De plus, une couverture de certains frais liés à la recherche de l'artiste est également assurée par L'L, dans une mesure évaluée au cas par cas.

Afin d'aider son questionnement, l'intervention ponctuelle d'un-e « accompagnant-e » peut être envisagée pour son expertise dans une matière particulière.

## **La présentation**

Phase ultime de ce premier axe d'accompagnement.

Il ne s'agit pas ici de présenter une « création » mais un projet de recherche « abouti », prêt à entamer sa phase de production.

Pour L'L, l'enjeu est ici de servir de courroie de transmission entre une équipe artistique et de futurs coproducteurs et/ou bureaux de production.

## **Les formations**

Pour ses artistes résidents, L'L propose différentes formations (de un à cinq jours). L'objectif est leur autonomisation dans des secteurs impératifs comme la gestion, l'administration ou la diffusion, en leur apportant des outils et connaissances de base sur différents plans : gestion financière d'une structure, d'une association ; droits d'auteur (en partenariat avec la SACD) ; nouvelles technologies et écritures numériques (en partenariat avec le CeCN et TechnocITé) ; enjeux et techniques de diffusion ; communication écrite et prise de parole en public (apprendre à défendre son projet) ; son ; lumière ;...

## **La diffusion**

En arts de la scène, les compagnies ont de plus en plus de mal à donner une véritable visibilité à leur travail. Les jeunes d'autant plus ! Soutenir la jeune création passe donc également par un travail d'accompagnement à sa diffusion.

Pour des raisons pragmatiques et logistiques, ce service n'est proposé qu'à un nombre restreint de résidents de L'L ayant passé ses différentes phases d'accompagnement.

De la prospection à la gestion de tournées, sur le territoire belge et l'international, le champs d'action de ce service de diffusion est étendu et s'appuie tangiblement sur les réseaux que L'L a rejoint, les partenariats belges et étrangers qu'il construit, le VRAK Festival qu'il organise à Ixelles et les possibles « Focus L'L » qu'il pourrait dessiner à l'invitation de ses différents partenaires.

## **Le VRAK Festival**

Un événement biennal : en février, toutes les années paires, dans différents lieux à Ixelles (prochaine édition du 9 au 12 février 2012).

Quatre jours durant lesquels les résidents de L'L partagent l'état de leur recherche (de l'essai à la présentation) avec publics et professionnels.

Un moment de rencontre et de convivialité pour les confronter à de multiples regards extérieurs.

## **La gestion**

Pour les artistes qui émargent au système légal belge (et qu'ils soient en résidence à L'L ou non) un service de gestion leur propose assistance et conseils quant aux démarches propres à la création et à la gestion d'une asbl ou d'une association de fait.

Plus spécifiquement pour les asbl et les associations de fait : prestation de services en matière de législation sociale (gérance de l'administration salariale et conseils sur des questions relatives à la législation sociale spécifique aux artistes).

### **• finalités de la résidence :**

L'enjeu premier de L'L est d'offrir un accompagnement (au sens le plus complet du terme), du temps de réflexion et des espaces de travail à de jeunes artistes afin de leur permettre de creuser des axes de recherche, d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leur langage propre.

L'L souhaite mettre en question les stratégies de fonctionnement des processus de création actuels en proposant des possibilités d'exploration en toute liberté. L'L ne veut pas entrer dans une logique de production et d'« obligation de résultat ».

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence :**
  - échange avec un pays étranger : il n'y a aucun échange. Le choix des partenaires effectué par L'L est en lien avec leur adhésion à notre projet de recherche.
  - programme européen : non
  - mécénat : non
  - autre

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**
  - **durée de la résidence (ou des résidences) :** Pour l'étape essai : 3 semaines. A partir de l'étape chantier : plusieurs périodes de travail, tant que nécessaire
  - **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** « en même temps » n'a pas de sens pour nous, mais nous accompagnons entre 25 et 30 résidents par an.
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :** mise à disposition d'espaces de travail
  - **prise en charge des frais de production :** non
  - **aide apportée à l'artiste :** cf présentation du projet
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
  - **mise à disposition d'un logement :** si nécessaire, uniquement en étape chantier
  - **prise en charge de la restauration :** non
  - **prise en charge des frais de transports/déplacements :** si nécessaire, uniquement en étape chantier
  - **autre apport financier :** uniquement en étape chantier : 30,82€ par jour presté par artiste (sous le régime des indemnités de volontariat ou de RPI), prise en charge d'achats de matériels ou de locations de biens et/ou de services
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence) :** la mention « Cet artiste est accompagné par L'L – Lieu de recherche et d'accompagnement pour la jeune création (Bruxelles). »

### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation** parfois
- **sur dossier** parfois
  - **pièces à fournir :** présentation du projet que l'artiste souhaite développer, les attentes par rapport au type d'accompagnement que nous proposons, une présentation du parcours de l'artiste demandeur, de la compagnie, ou des membres qui constituent l'équipe artistique

- **dates des comités de sélection** : non fixées, plusieurs fois sur l'année, en fonction des ouvertures de nouvelles résidences possibles
- **critères de sélection** : que la recherche soit le mobile de la demande de résidence

## 5. informations complémentaires

<http://www.llasbl.be/>

## 7. Manège Mons/Maison Folie

### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

Administration

Adresse : Le manège.mons / Rue des Sœurs Noires 4A, 7000 Mons

Tél : +32(0)65 39 98 00

Fax +32(0)65 39 98 09

[contact@lemanege-mons.be](mailto:contact@lemanege-mons.be)

<http://www.lemanege.com/>

- **discipline** : Scène transfrontalière de création et de diffusion
- **directeur** : Mauro Del Borrello, administrateur général Le manège.mons / Anne André, directrice Le manège.mons/ Maison folie
- **contact pour les résidences** : Anne André
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** :
- **partenaires financiers** :

### 2. description de la résidence

#### 1/ L'INTIME AU TRAVAIL

**Objet de la résidence** : Résidence de travail en collaboration avec la société SBMI de Ghlin (assainissement et environnement), réunissant 2 artistes, Fabienne Laumonier et Noémie Carcaud pour aboutir à la création d'une installation/vidéo/exposition.

Projet intitulé L'intime au travail et présenté dans le cadre du focus Penser le futur, du 27 janvier au 6 février à la Maison folie.

**Finalités de la résidence** : provoquer la rencontre entre le monde de l'art et celui de l'entreprise. Il s'agit d'une rencontre entre deux manières de travailler et/ou de penser son travail, celle d'une entreprise et celle d'artistes. L'idée est de se positionner comme observateur du microcosme de l'entreprise, pour en dégager des axes de réflexion et de la matière poétique. L'objectif des artistes est d'investir une entreprise, s'immiscer dans le quotidien des employés, établir un contact, et partir de l'intime au travail pour arriver à une proposition artistique.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :
  - **échange avec un pays étranger**
  - **programme européen**
  - **mécénat**
  - **autre** : le manège.mons/ Maison folie en partenariat avec la société SBMI de Ghlin (assainissement et environnement).

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences) : 20 jours**
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 2**
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents : oui**
- **prise en charge des frais de production : oui**
- **aide apportée à l'artiste : personnel technique et conseils/suivi**

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement : oui**
- **prise en charge de la restauration : oui**
- **prise en charge des frais de transports/déplacements : oui**
- **autre apport financier : /**

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Communication : Autorisation utilisation des captations réalisées à titre d'archives et de promotion, mention « Projet le Manège.mons/ Maison Folie, en partenariat avec la société SBMI de Ghlin (assainissement et environnement) de façon lisible dans les documents de promotion ou de présentation des manifestation et/ou œuvres qui peuvent être produites suite à l'accueil.

### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation par la direction le manège.mons/ Maison folie**
- **sur dossier**

### **5. informations complémentaires**

Voir annexe I : support de communication mailing « L'INTIME AU TRAVAIL »

<b>2/ SLAM [Building]</b>
---------------------------

**Objet de la résidence :** Résidence de travail mise en place en partenariat avec le collectif en.V.I.E.S, co-organisateur des scènes de Slam de poésie accueillies tous les mois à la Maison folie, réunissant 3 artistes-poètes montois et 3 artistes-poètes étrangers en tandem, ainsi que 3 musiciens locaux pour aboutir à la création d'un spectacle de poésie avec accompagnement musical.

Projet intitulé SLAM [Building] et présenté les 24 et 25 février 2011 à la Maison folie.

**Finalités de la résidence :** provoquer les rencontres, mettre les slameurs montois en contact avec d'autres slameurs européens, déclencher le dialogue et favoriser l'ouverture à l'autre, à sa culture. Il s'agit également d'échanger des pratiques artistiques, de faire de nouvelles expériences, et d'explorer des voies qui naîtront du croisement des cultures, des langues et des disciplines artistiques.

L'objectif est de favoriser la circulation et la création de réseaux européens de slameurs et/ou de collectifs de slameurs, qui permettront le développement de projets et la mise en valeur des actions des différents partenaires européens.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence :**

- **échange avec un pays étranger**
- **programme européen**
- **mécénat**
- **autre :** le manège.mons/ Maison folie an partenariat avec le collectif enV.I.E.S.

### **3.conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences) :** 10 jours
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :** 9
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :** oui
- **prise en charge des frais de production :** oui
- **aide apportée à l'artiste :** personnel technique et conseils/suivi

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement :** oui
- **prise en charge de la restauration :** oui
- **prise en charge des frais de transports/déplacements :** oui
- **autre apport financier :** /

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence.

Communication : cession des droits d'auteurs à titre gracieux pour l'enregistrement des prestations live et du montage vidéo réalisé à titre d'archives et de promotion, mention « Projet le Manège.mons/ Maison Folie, en partenariat avec le collectif enV.I.E.S » de façon lisible dans les documents de promotion ou de présentation des manifestation et/ou œuvres qui peuvent être produites suite à l'accueil.

#### 4.modalités de sélection

- sur invitation en concertation ente la Maison folie et le collectif enV.I.E.S
- sur dossier

#### 5.informations complémentaires

Voir annexe II : support de communication flyer SLAM [Building]

### **3/ LES LABOREALES**

- **Objet de la résidence** : Résidences mises en place dans le cadre des LABOREALES, dispositif d'accompagnement des jeunes artistes récemment diplômés.  
Projets présentés dans le cadre du Focus Un pas de trop du 4 au 8 mai 2011
- **Finalités de la résidence** : soutenir l'émergence de nouvelles formes mêlant plusieurs disciplines (arts plastiques, théâtre, danse, musique...) et à favoriser la recherche et la création artistiques de jeunes artistes.
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :
  - échange avec un pays étranger
  - programme européen
  - mécénat
  - autre : **Projet en réseau. Coproduction** le manège.mons/ Maison folie et La Bellone, Le Centre des Arts Scéniques, Le Centre International de Formation en arts du spectacle.

#### 3.conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**
  - **durée de la résidence (ou des résidences)** : 3 semaines
  - **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 5 projets
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : oui
  - **prise en charge des frais de production** : oui
  - **aide apportée à l'artiste** : personnel technique et conseils/suivi
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
  - **mise à disposition d'un logement** : non
  - **prise en charge de la restauration** : non
  - **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non

- **autre apport financier : montant fixe mis à disposition pour mener à bien le projet**
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**  
**Communication : Mention « Projet réalisé dans le cadre des LABOREALES, initiés par le Manège.mons/ Maison Folie, en collaboration avec la Bellone, le Centre des Arts Scéniques et le Cifas» de façon lisible dans les documents de promotion ou de présentation des manifestations et/ou œuvres qui peuvent être produites suite à l'accueil.**

#### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir** : Fiche d'inscription + Dossier de présentation du projet + CV des artistes + budget
  - **dates des comités de sélection** : 30 octobre 2010 (saison 10-11)
  - **critères de sélection** : La Maison Folie et la Bellone encourageront **les formes artistiques les plus originales, novatrices, singulières, hybrides...** Des formes impliquant directement ou indirectement la cité et les citoyens.

#### **5. informations complémentaires**

Voir annexe III : support de communication interne « LES LABOREALES ».

## 8. Charleroi/Danses

### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

Les Ecuries  
Boulevard Pierre Mayence 65c  
6000 Charleroi

La Raffinerie  
Rue de Manchester 21  
1080 Bruxelles

Administration  
t +32(0)71 20 56 40  
f + 32(0)71 20 56 49 ou 48

<http://www.charleroi-danses.be>

- **discipline** : Danse contemporaine
- **directeur** : Vincent Thirion, intendant général & directeur artistique – Michèle Anne De Mey, Thierry De Mey et Pierre Droulers, directeurs artistiques
- **contact pour les résidences** : Vincent Thirion et [laurence@charleroi-danses.be](mailto:laurence@charleroi-danses.be)
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 2005 avec cette nouvelle direction
- **partenaires financiers** : Communauté française Wallonie-Bruxelles

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

Le Centre propose des résidences sur mesure, ouvertes à des compagnies internationales ou de la Communauté française et définies suivant les besoins spécifiques des artistes. Pour la saison 2011-2012 Charleroi/Danses, choisit de renouveler son soutien à Thomas Hauert. Le Centre accueillera également Brice Leroux, Erwin Wauters, Mark Lorimer & Cynthia Leomij.

- **finalités de la résidence** : création, tournées en Belgique et à l'étranger
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**
  - échange avec un pays étranger
  - programmation saison, biennale, Compil

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : selon l'artiste et son projet – longue durée : de 1 à 2 saisons – courte durée : de 1 à 6 mois.
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : 3
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : bureau, infrastructure administrative, téléphone/fax, priorité d'accès aux studios, assistance technique, communication générale.
- **aide apportée l'artiste** : aide à la diffusion et à la production, recherche de coproducteurs
- **prise en charge des frais de production** : oui, en partie

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : non
- **prise en charge de la restauration** : non
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non
- **autre apport financier** : coproduction

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)** : Première ou exclusivité – mise en avant de la résidence dans leur communication.

### 4. modalités de sélection

- **sur invitation** : oui

- **sur dossier** : oui

- **pièces à fournir**
- **dates des comités de sélection**
- **critères de sélection** : artistiques

### 5. informations complémentaires

<http://www.charleroi-dances.be>

## 9. Centre culturel d'Engis

### **1. Contact**

Adresse : rue du Pont 7 – 4480 ENGIS      Tél. : 085/824760 – Fax : 085/824767

Mail : [centre.culturel.engis@skynet.be](mailto:centre.culturel.engis@skynet.be)      Site : [www.ccengis.be](http://www.ccengis.be)

Discipline : arts de la scène, arts de la rue

Directeur et contact résidences : Jean-Pierre HOUET

Statut juridique : asbl

Date de création : 1979

Partenaires financiers : Fédération Wallonie Bruxelles, Commune d'Engis, Province de Liège, Région wallonne.

### **2. Description de la résidence**

Objet : mettre à disposition salle de spectacle équipée du Centre culturel, locaux de travail à disposition des résidents.

Finalité : permettre la présentation d'une étape de travail ou d'une création.

Aide apportée à la production : si création ou étape de travail, à la demande des résidents, invitation à des professionnels par le biais d'Asspropro et du fichier programmeur du Centre culturel.

Achat du spectacle : selon contrat avec les résidents.

Programmes dans lesquels s'inscrit la résidence :

Politique territoriale : nous travaillons en coordination avec le centre culturel de la région hutoise : centre culturel régional de Huy, centre culturel d'Amay, Wanze, Marchin, Braives-Burdinne, Saint-Georges donc possibilité d'échanges, le Théâtre de Liège pour Pays de Danses.

Echange avec un pays étranger : non.

Programme européen : non.

Mécénat : non.

### **3. Conditions d'accueil de l'artiste**

Conditions de travail

- Durée du séjour : à définir avec les résidents et en fonction des disponibilités.
- Nombre de résidents : 1 à 12.
- Mise à disposition de locaux : à définir avec les résidents (possibilité salle de spectacle, plateau, 2 locaux plus petits non équipés).

- Equipements mis à disposition : selon convention avec les résidents et disponibilités du parc matériel du Centre culturel (fourni sur demande).
- Mise à disposition de ressources documentaires : non.

#### Conditions d'hébergement

- Mise à disposition d'un logement : accès à 5 gites de 2 à 3 personnes + 2 chambres chez l'habitant mis à disposition selon la convention avec les résidents.

#### Conditions financières

- Prise en charge des frais de production : selon convention.
- Prise en charge de la restauration : selon convention.
- Prise en charge des frais de transports/déplacements : non.
- Autre apport financier : selon convention.

Contrepartie demandée à l'artiste : rencontrer les ateliers, échanger avec eux et selon convention, compensation des investissements du Centre culturel par réduction du cachet.

### **4. Modalités de sélection**

Sur invitation : rarement.

Sur dossier : de préférence avant rencontre.

Pièces à fournir : description du projet, intentions, budget.

Dates des comités de sélection : pas.

Critères de sélection : projets de compagnies en concordance avec les projets du Centre culturel et les ateliers du Centre d'Expression et de Créativité.

### **5. Evaluation des résidences**

A la fin de la résidence.

### **6. Informations complémentaires**

Rien.

## 10. Foyer culturel de Saint Ghislain

### **1.Coordonnées**

Foyer culturel de Saint Ghislain asbl  
Grand place, 37 à 7330 Saint Ghislain  
Tel : 065/80.35.15  
Fax : 065/7945.69  
Email : [fcsaintghislain@skynet.be](mailto:fcsaintghislain@skynet.be)  
[www.foyculturelsaintghislain.be](http://www.foyculturelsaintghislain.be)  
Discipline : Théâtre  
Direction : Vincent Logeot

### **2.Description de la résidence**

Objet : Création théâtrale

Finalités :

- :1) Formules de « micro résidence » sur des périodes courtes ( un mois),  
Aboutir à une fin de création pour la compagnie
- 2) Création en partenariat avec le Foyer culturel sur une période longue ( demi-saison ou saison)

Aide apportée

Mise à disposition de l'espace scénique, de la régie ainsi que du personnel technique .  
Aide à la création sonore et lumineuse, organisation de work in progress.

Achat de spectacle :

Nous demandons aux compagnies résidentes d'offrir une représentation à notre bénéfice  
Ces résidences s'inscrivent dans le cadre de nos missions de création ( centre culturel en catégorie 1).

### **3.Conditions d'accueil :**

Suivant le projet nous accueillons les différents intervenants. Nous ne sommes pas équipés pour un accueil en logement. Tous les outils techniques et humains nécessaires sont mis à disposition. Un plateau de 12 m d' ouverture et de 6 m de profondeur, bon équipement technique.

### **4.Conditions financières :**

Nous ne pouvons intervenir ponctuellement que sur des frais de catering et/ou de scénographie, ainsi que de supports de communication.

### **5.Modalités de sélection :**

Sur invitation ou sur dossier, nous souhaitons que les thématiques abordées dans ces résidences soient en phase avec les grands axes de notre contrat-programme (thématiques citoyennes, spectacles jeune public ou orientés « familles »).

### **6.Evaluation de ces résidences :**

L'accueil en résidence reste un élément positif de notre politique culturelle, cela nous permet de sortir du cadre de la diffusion, de favoriser l'échange avec les artistes et de confronter le public à un processus de création

## 11. Centre culturel de Seraing

### 1.Coordonnées

CENTRE CULTUREL DE SERAING  
Rue Renaud Strivay, 44 – 4100 SERAING  
0032(0)43375454 – fax : 0032(0)43371194  
[info@centrecultureldeseraing.be](mailto:info@centrecultureldeseraing.be)  
[www.centrecultureldeseraing.be](http://www.centrecultureldeseraing.be)

Directeur : PHILIPPE ANCIAUX  
contact pour les résidences : Thérèse ALBA  
Statut juridique ASBL  
date de création 1981  
partenaires financiers ministère, région, ville, commune

### 2.Description de la résidence

- objet de la résidence : création (musiques non classiques, théâtre)
- finalités de la résidence : concert, spectacle, tournée ...
- aide apportée à la production
- achat du spectacle suite à la résidence : selon le cas
- programmes dans lesquels s'inscrit la résidence : aides à la création ; lors de thématiques (événements, festivals ...)
- politique territoriale
- échange avec un pays étranger
- programme européen
- mécénat
- autre

### 3.Conditions d'accueil de l'artiste

- conditions de travail

- durée du séjour : en fonction des attentes (4 jours)
- nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 1
- mise à disposition de locaux de travail : oui
- équipements à disposition des résidents : oui
- mise à disposition de ressources documentaires

- conditions d'hébergement

- mise à disposition d'un logement : non

- conditions financières

- prise en charge des frais de production : non
- prise en charge de la restauration : non
- prise en charge des frais de transports/déplacements : non
- autre apport financier : non

- contrepartie demandée à l'artiste généralement, concert, spectacle (négociable)

### 4.Modalités de sélection

- sur invitation : oui
- sur dossier : oui

- pièces à fournir : dossier, photo, mp3 ou liens d'écoute, extraits , intentions
- ...  
➤ dates des comités de sélection
- critères de sélection : Musique non classique, théâtre

**5.Evaluation des résidences** : oui

**6.Informations complémentaires**

## 12. Centre culturel d'Eghezée

### 1. Coordonnées

Centre culturel d'Eghezée ASBL  
5 rue de la gare à 5310 Eghezée  
Tél. : 081 510636 – E-mail : [info@ecrin.be](mailto:info@ecrin.be)  
Directeur : Benoît Raoult

### 6. description de la résidence

- objet de la résidence : Soutien à la création en arts de la scène, soutien à la diffusion en musique
- finalités de la résidence : soutenir les artistes
- aide apportée à la production : néant
- achat du spectacle suite à la résidence : parfois suivant que le spectacle puisse s'insérer dans la programmation
- programmes dans lesquels s'inscrit la résidence : pas de programme clé sur porte
- politique territoriale : Principalement dans un rayon de 50km autour d'Eghezée mais pas uniquement
- échange avec un pays étranger : toujours partant
- programme européen : néant
- mécénat : néant
- autre

### 7. conditions d'accueil de l'artiste

- conditions de travail
  - durée du séjour : à la carte
  - nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 1 groupe
  - mise à disposition de locaux de travail : oui
  - équipements à disposition des résidents : oui
  - mise à disposition de ressources documentaires : non
- conditions d'hébergement
  - mise à disposition d'un logement : non
- conditions financières
  - prise en charge des frais de production : non
  - prise en charge de la restauration : les jours de représentation
  - prise en charge des frais de transports/déplacements : non
  - autre apport financier : non
- contrepartie demandée à l'artiste : une représentation gratuite

### 8. modalités de sélection

- sur invitation : parfois

- sur dossier en général
- pièces à fournir : rencontre dans nos bureau
- dates des comités de sélection :néant
- critères de sélection : création s'intégrant dans notre travail avec le public scolaire ou défavorisé ou ...

**9. évaluation des résidences**

**10. informations complémentaires**

## 13. Théâtre des Bosons

### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**  
True Acting Institute Europe asbl (Théâtre des Bosons)  
361 chaussée de Boondael à 1050 Ixelles  
0471/32.86.87  
[info@bosons.be](mailto:info@bosons.be)  
[www.bosons.be](http://www.bosons.be)
- **discipline** : théâtre
- **directeur** : Bruno Emsens
- **contact pour les résidences** : [sophie@bosons.be](mailto:sophie@bosons.be)
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : juillet 2010
- **partenaires financiers** : Blue in Green Productions

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** : création, répétitions
- **finalités de la résidence** : Des sorties de résidence peuvent être organisées (et sont encouragées) devant un public volontaire proche du Théâtre des Bosons et de son esprit pour un échange sur le travail présenté.
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :
  - échange avec un pays étranger
  - programme européen
  - mécénat
  - autre

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**
  - durée de la résidence (ou des résidences) : 2 à 4 semaines
  - nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 8
  - mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :

Le Théâtre des Bosons se propose de mettre à disposition des artistes, pour une durée de 2 à 4 semaines, en janvier ou juin 2015 :

- une salle (5,5m x 11m; 40 places amovibles sur chaises avec ou sans gradin)

- du matériel technique son et lumière (sous la supervision d'un technicien professionnel de l'asbl [ShowUp](#) dont les services sont à charge des artistes)
  - un foyer (situé au-dessus du plateau, contenant des canapés, une grande table et une petite cuisine)
- prise en charge des frais de production : non
- aide apportée à l'artiste : mise à disposition d'une salle, d'un foyer et de matériel technique (sous supervision), organisation d'une sortie de résidence pour confronter le travail réalisé avec un public, conseil et regard extérieur à la demande et selon les disponibilités
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
  - mise à disposition d'un logement : non
  - prise en charge de la restauration : non (mais petite cuisine sur place à disposition : frigo, four à micro-ondes, percolateur, évier, table et chaises)
  - prise en charge des frais de transports/déplacements : non
  - autre apport financier : non
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence) : démonstration et/ou débriefing sur le travail avec l'équipe des Bosons ; sortie de résidence devant un public (sur invitation, jauge réduite) encouragée**

#### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir**
    - une lettre de motivation (1 page maximum)
    - une description du projet,
    - le CV des participants/de la compagnie,
    - un mot sur l'état d'avancement de la création/production (budget, coproduction éventuelles, autres résidences, plan de diffusion, etc...)
  - **dates des comités de sélection**  
Les candidatures doivent être envoyées à [sophie@bosons.be](mailto:sophie@bosons.be) pour le 1<sup>er</sup> novembre (pour une résidence en janvier) ou le 1<sup>er</sup> avril (pour une résidence en juin) au plus tard.
  - **critères de sélection**  
Intérêt pour le projet et/ou adéquation avec la philosophie du Théâtre des Bosons

#### **5. informations complémentaires**

Résidences possibles en janvier et juin.

## 14. La Fabrique de Théâtre - Service des arts de la scène de la Province de Hainaut

### (Appel à résidences croisées et interdisciplinaires)

#### **1. Coordonnées :**

La Fabrique de Théâtre (Service provincial des Arts de la Scène)  
Hainaut-Culture-Tourisme  
Rue de L'Industrie, 128  
7080 La Bouverie  
Tel : (+32) 65.61.34.60  
Fax : (+32) 65.61.34.83  
[info@fabrique-theatre.be](mailto:info@fabrique-theatre.be)  
[www.lafabrique.be](http://www.lafabrique.be)

#### **2. Description de la résidence :**

La Fabrique de Théâtre propose des résidences de création et des résidences d'expérimentation.

• **Les résidences de création** constitueront le prolongement des réflexions abordées lors d'APREM#4 autour du numérique comme milieu ou toute autre interrogation sur les effets des technologies.

La durée de ces résidences est variable selon la demande du candidat et elle sera d'une semaine minimum pour les résidents qui souhaitent également s'inscrire dans les résidences d'expérimentation autour de la thématique « Un pas de côté » (voir plus loin).

Les résidents sont donc fortement invités à assister à APREM#4, les 16, 17 et 18 octobre 2014 pour s'imprégner des réflexions qui nourriront leur propre résidence.

Au cours de leur résidence, les artistes seront enjoins à se mêler aux résidents en « expérimentation », notamment les lundis pour les rencontres formelles ou informelles et les vendredi pour assister aux restitutions publiques des résidents en expérimentation.

Pour plus d'information sur APREM et plus particulièrement sur APREM#4 et ses thématiques de recherche, suivez les liens suivants :

[http://www.lafabrique.be/verify-notity\\_page?aHR0cDovL3d3dy5sYWZhYnJpcXVlMjJLw==#!aprem/cjqz](http://www.lafabrique.be/verify-notity_page?aHR0cDovL3d3dy5sYWZhYnJpcXVlMjJLw==#!aprem/cjqz)

[http://www.lafabrique.be/verify-notity\\_page?aHR0cDovL3d3dy5sYWZhYnJpcXVlMjJLw==#!aprem4/c9px](http://www.lafabrique.be/verify-notity_page?aHR0cDovL3d3dy5sYWZhYnJpcXVlMjJLw==#!aprem4/c9px)

• **Les résidences d'expérimentation** constituent le projet 2015 de La Fabrique de Théâtre. Elles auront pour thème général « Un pas de côté » et s'articuleront en modules (le déroulement d'un module est détaillé plus loin) déclinés en 7 thématiques :

- Domination/manipulation
- Utopies pirates
- Langue de bois
- Réflexion sur les économistes atterrés
- La place de l'artiste
- Urbanité
- Le numérique comme milieu

Les résidences d'expérimentation autour de la thématique « Un pas de côté » s'adressent aux artistes de la scène (compagnies théâtrales, performeurs, circassiens, artistes pluridisciplinaires...), aux artistes numériques (programmeurs, hackers, plasticiens...) mais

aussi aux universitaires et aux écrivains de la Fédération Wallonie-Bruxelles (auteurs de théâtre, philosophes, blogueurs...)

La philosophie générale du projet est d'aborder Where technology meets culture selon les deux pôles que sont le réel et l'illusion : d'un côté la déconstruction et la compréhension des technologies, de l'autre le « plug and play », le divertissement industriel, en confrontant et en faisant dialoguer théorie et pratique.

L'illusion, c'est le monde tel qu'il nous est présenté, que ce soit sous une forme dite neutre, c'est-à-dire sans se poser de questions ou que ce soit sous la forme travaillée par notre métier théâtral ou la magie nouvelle.

Le réel, c'est le monde des « réveils démontés » par les hackers, révélé également par Morpheus à Néo dans la Matrice.

La ligne de base sous-jacente aux résidences est de mettre les participants (artistes principalement mais pas exclusivement) face au numérique et à ses effets : réactions de rejet, sentiment d'être démuné, « geekitude » béate du plug-and-play,... et de travailler les représentations individuelles et collectives des questions de réel et d'illusion, en particulier en utilisant les moyens de la magie nouvelle ou tout autre artefact technologique.

« Un pas de côté » est organisé en cycles de deux mois, sous forme de modules, dont la trame générale sera fixée lors d'une première (pré-)résidence de novembre et décembre 2014. Chaque cycle se conclura par une restitution publique accompagnée par un modérateur différent dont la méthodologie induira ses propres finalités théoriques.

Décembre 2015 verra se dérouler une restitution générale de « Un pas de côté ».

#### ➤ **Déroulement d'un module « Un pas de côté »**

Déroulement d'un module (durée : deux mois environ) :

1) Premier jour le lundi : rencontres et discussions théoriques, décisions sur la manière dont va se dérouler le travail, boire et manger...

2) La ou les semaines de travail continu avec rencontres formelles et informelles avec des intervenants extérieurs, du public, des jeunes, des écoles et universités, des politiques... en fonction des sujets abordés.

3) Restitutions publiques les vendredis soir (les futurs résidents sont invités comme spectateurs). Rencontre avec les publics, présentation de performances... Tout est enregistré, consigné en vidéo, en textes, en photos.

4) Le week-end (samedi et dimanche) qui suit les restitutions publiques est dédié à l'archivage, montage des images, point final des textes, publications sur Internet...

5) Arrivée et départ des résidents -> les lundis

Dans la journée : Rencontre des résidents précédents - passage de flambeau théorique : ce que nous avons cherché (et trouvé ?), les documents, textes, images... Un dossier par mois sera mis à la disposition de tous les artistes impliqués sur une plateforme Internet (consultable par le public enregistré).

6) Et le dispositif recommence avec les nouveaux arrivants (et ceux qui ont décidé de rester un peu plus)...

#### • **Finalité des résidences :**

L'objectif des résidences de création est d'offrir aux artistes les conditions idéales pour concrétiser leur projet théâtral ou artistique, tout en les amenant à s'interroger sur les conditions actuelles de la création artistique : comment produire de l'art en utilisant intelligemment les nouvelles technologies avant que ces dernières nous imposent leur logique culturelle.

Les résidences d'expérimentation « Un pas de côté », sont l'occasion, pour la Fabrique de Théâtre, de mettre en place une année laboratoire en 2015 via la création d'une plate-forme de recherches et d'expérimentations pluridisciplinaires et transdisciplinaires dont les points d'appuis sont les questions du réel et de l'illusion, allers et retours.

### **3. Conditions d'accueil des artistes :**

#### **Conditions de travail :**

##### **➤ Durée de la résidence**

En fonction des demandes et minimum une semaine pour « Un pas de côté »

##### **➤ Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps :**

12 personnes

##### **➤ Mise à disposition de locaux de travail/équipements/documents**

- ◆ Une salle de spectacle entièrement équipée (plateau de 8x8m avec large dégagement à cour et jardin et lointain, gradin pour environ 80 personnes, régie ouverte en salle)
- ◆ Une salle de répétition avec grill technique et occultée (8x8m avec gradin de 30 personnes)
- ◆ Une salle de répétition non équipée et occultée
- ◆ Une salle de répétition non équipée et non occultée (avec rideaux)
- ◆ Un studio d'enregistrement (partiellement équipé)
- ◆ Un atelier de confection marionnettes et costumes
- ◆ Un bureau dédié aux résidents et accès à la bureautique de base (connexion wi-fi, téléphone, photocopieuse, fax)
- ◆ Un atelier de menuiserie pour la construction de décors en bois
- ◆ Une bibliothèque des arts du spectacle mettant à disposition plus 8.000 ouvrages sur les arts vivants, l'art, la philosophie, ... ainsi que de nombreuses revues théâtrales et artistiques.

##### **➤ Aide apportée à l'artiste**

En fonction du type de résidence et de la demande des résidents, La Fabrique de Théâtre peut apporter différents soutiens aux artistes :

- aide à la mise en scène
- aide technique (conception et/ou construction de décors en bois)
- création lumière
- dramaturgie, regard extérieur
- conseil administratif
- aide à la conception de marionnettes
- aide à la confection de costume
- soutien scénographique

#### **•Conditions d'hébergement et conditions financières :**

##### **➤ Mise à disposition d'un logement**

La Fabrique de Théâtre dispose de 3 chambres de 3 personnes et d'une chambre pour deux personnes. Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain privative avec douche et baignoire et d'une toilette.

##### **➤ Prise en charge de la restauration – prise en charge des frais de transports/déplacements – autre apport financier**

Les repas et les boissons sont à charge des artistes pour les résidences de création et peuvent être pris à la cafétéria de La Fabrique de Théâtre.

Pour les résidences « Un pas de côté », une prise en charge partielle et/ou un défraiement peuvent être envisagés (décision prise au cas par cas, selon le dossier).

#### **• Contrepartie demandée aux artistes :**

Durant toute la résidence, il sera demandé aux artistes de travailler le plus ouvertement possible avec l'équipe de La Fabrique de Théâtre, dans un souci de partage et de rencontre,

sans que ce travail collaboratif interfère sur la nature de la création et les choix artistiques des résidents.

Les artistes s'engagent, par la suite, à mentionner le soutien de la Fabrique de Théâtre dans la publicité ou la présentation de leur travail.

Les résidents en création seront encouragés vivement à rencontrer les résidents en expérimentation pour « Un pas de côté » (voir plus haut : « Description de la résidence »).

#### **4. Modalités de sélection :**

Sur dossier et via le formulaire de candidature ci-joint.

Les artistes souhaitant participer uniquement aux résidences « Un pas de côté » doivent remettre un texte bref expliquant les grandes lignes de l'idée qu'ils souhaitent développer en expérimentation.

Toute demande de résidence doit être adressée par courrier ou par mail à :

Valérie Cordy, Directrice  
La Fabrique de Théâtre (SPAS)  
Rue de L'Industrie, 128  
7080 La Bouverie  
[valerie.cordy@hainaut.be](mailto:valerie.cordy@hainaut.be)

**COPIE OBLIGATOIRE** adressée à :

Isabelle Auquier  
Chargée de projets  
[isabelle.auquier@hainaut.be](mailto:isabelle.auquier@hainaut.be)

Les fichiers audiovisuels pourront être envoyés sur [info@fabrique-theatre.be](mailto:info@fabrique-theatre.be) , aux mêmes échéances que les dossiers de candidatures.

#### **➤ Date limite de remise des candidatures :**

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 14 juillet 2014 à minuit.

#### **➤ Pièces à fournir :**

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

1. Le dossier artistique et /ou une note d'intention pour les résidences « Un pas de côté » (1500 signes maximum)
2. Le formulaire de candidature dûment complété

#### **➤ Conditions d'accès :**

L'accès aux résidences sera ouvert aux artistes de tous horizons et à tout qui introduit une proposition intéressante : chercheurs, journalistes, enseignants par exemple, sans exclusive aucune, autre que la motivation et la faculté à contribuer.

#### **5. Informations complémentaires :**

Isabelle Auquier, Chargée de projets  
[isabelle.auquier@hainaut.be](mailto:isabelle.auquier@hainaut.be)  
065.613.472

Olivier Catherine, Coordinateur général  
[olivier.catherine@hainaut.be](mailto:olivier.catherine@hainaut.be)  
065.613.465

## 15. Espace Catastrophe

### 1.Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

18, rue de la Glacière – 1060 Bruxelles

+32 (0)2 538 12 02

[espace@catastrophe.be](mailto:espace@catastrophe.be)

[www.catastrophe.be](http://www.catastrophe.be)

- **discipline** : Cirque
- **directeur** : Catherine Magis
- **contact pour les résidences** : Catherine Magis
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 1993

Lieu de Recherche, de Formation, d'Expérimentation, de Création & de [Re]Présentations, l'Espace Catastrophe encourage les démarches novatrices & favorise l'émergence de la création circassienne en proposant 4 Dispositifs.

#### **Les résidences ponctuelles :**

Les demandes de mise à disposition d'espaces de travail étant de plus en plus nombreuses, nous avons décidé d'essayer de ne jamais fermer nos portes en permettant aux Compagnies de profiter de nos espaces durant des périodes plus creuses. C'est ainsi que pendant les périodes de Noël, Printemps, en Fin de Saison & durant l'Eté, nous mettons à disposition toutes nos salles de travail [4 espaces différents] & notre lieu d'hébergement [ le Kot & JardinS ]. Durant ces périodes de Résidences Ponctuelles, aucun autre service n'est activé.

Appels à candidature : 2 mois avant chaque période

#### **Les résidences accompagnées :**

Etre accueilli dans le cadre des RÉSIDENCES ACCOMPAGNÉES donne la possibilité aux Compagnies de venir travailler plusieurs fois sur une (ou plusieurs) Saison(s), que ce soit pour des Résidences de Création, un LABORatoire ou une Résidence de Reprise. Les artistes peuvent également bénéficier d'autres types de mises à disposition d'espaces de travail [Entraînements Autonomes, Temps Coaching, Studios,...] ainsi que d'éventuels hébergements au 'Kot & JardinS'.

Les Compagnies sont régulièrement invitées à rejoindre des temps dédiés à l'Accompagnement de Projet, ce qui leur permet de profiter des compétences & ressources de notre équipe, pour des questions qui peuvent être liées au développement artistique, à la production, la promotion ou la diffusion.

Ils ont également l'occasion de rencontrer d'autres artistes, de confronter leur travail, de participer à l'une ou l'autre des nombreuses manifestations 'catastrophiques', de profiter de la promotion du lieu & des mises en relation.

Prochain appel à candidature [saison 2016-2017] : Mai 2016

#### **Compagnonnage :**

Lors de la sélection du projet, les besoins sont identifiés & les différents types de soutiens sont précisés parmi la panoplie de Services & Outils que nous proposons.

Etabli en fonction des besoins des artistes qui se lancent dans la création d'un spectacle professionnel, le COMPAGNONNAGE est un dispositif d'accompagnement 'À la Carte' qui peut s'étaler sur plusieurs Saisons.

Prochain appel à candidature : Printemps 2016

#### **Productions associées :**

Dispositif d'accompagnement personnalisé visant à soutenir, dès la note d'intention posée, le processus de création, la production, la mise en marché & la diffusion de spectacles professionnels, de qualité, diffusables sur les Scènes Belges & Internationales.

L'accompagnement, individualisé en fonction de chaque projet, se déploie sur plusieurs Saisons. Ce dispositif vise aussi à faire bénéficier les Compagnies des réseaux développés par l'Espace Catastrophe à travers ses collaborations Belges & Internationales.

Prochain Appel à candidature : Printemps 2017

#### **Mon espace catastrophe :**

Depuis quelques mois, en vue d'une meilleure utilisation de nos futures infrastructures, nous avons développé une plateforme de gestion de vos projets : MON ESPACE CATASTROPHE.

À présent, pour pouvoir bénéficier d'un soutien de l'Espace Catastrophe, il faut impérativement que les artistes passent par cet outil dont les objectifs premiers sont de faciliter le traitement des demandes afin de privilégier la rencontre & les échanges 'live' avec les porteurs de projets. Pour ce faire, il faut, dans l'ordre :

1 s'enregistrer comme artiste

2 enregistrer un / des projet(s)

3 faire une demande de soutien pour ce(s) projet(s)

OU

3 répondre à un Appel à Projets

[ Productions Associées | Compagnonnage | Résidences Accompagnées

Résidences Ponctuelles | EX-Périmentations | Tour de Pis(t)e | ... ]

C'est aussi via cette plateforme que vous pouvez gérer vos TRAININGS

[ Entraînements Autonomes | Temps Coaching | Studio ]

[www.catastrophe.be/my-cata](http://www.catastrophe.be/my-cata)

#### **Logement :**

Possibilité de dormir au Kot & Jardin

Un p'tit coin de paradis juste en face de l'Espace Catastrophe...

Ouvert depuis début janvier 2007, cet espace 'hébergement' est prêt à accueillir, pour 1 à 3 semaines, artistes et compagnies de passage ou Participants à l'un ou l'autre Rendez-Vous Ponctuels Jeu(x) de Piste (Stages et Workshops) ou à une Rencontre Internationale pour Pros (Stages Internationaux et Ateliers de Recherche).

Cet espace collectif est composé de 9 lits douilletts répartis en 4 chambres.

Infos, tarifs et disponibilités à [kot-jardin@catastrophe.be](mailto:kot-jardin@catastrophe.be).



## 16. Le BAMP ( Brussels Art Melting Pot)

### 1.Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

#### **LE BAMP (Brussels Art Melting Pot)**

Avenue Sleenckx, 37

1030 Bruxelles

Belgique

+32 489 877 001

[info@lebamp.com](mailto:info@lebamp.com)

[www.lebamp.com](http://www.lebamp.com)

- **discipline** : Théâtre, danse, musique
- **directeur** : Christel Vander Stappen
- **contact pour les résidences** : Thomas Venegoni ([thomas@lebamp.com](mailto:thomas@lebamp.com))
- **statut juridique** : ASBL
- **date de création** : 2013
- **partenaires financiers** : COCOF

### 2.description de la résidence

- **objet de la résidence** : Créations théâtrales, danses ou musiques. Répétitions de spectacles en cours ou reprises.
- **finalités de la résidence** : Possibilité de présentation d'étape de travail ou de sortie de résidence. L'idée étant bien entendu de donner la priorité à des créations qui ont bien l'intentions de voir le jour et d'aboutir.
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :  
Sont acceptées en résidence de création au BAMP les compagnies professionnelles en processus de création d'un spectacle destiné au public et qui ne disposent pas d'une aide structurelle (convention). Toutes les personnes qui travaillent au BAMP dans le cadre d'une résidence de création doivent s'affilier au BAMP pour l'année civile concernée par la résidence.

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences)** : La durée d'une résidence est limitée à 4 semaines par projet mais il est possible d'étaler ces 4 semaines sur plusieurs périodes.
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : aucune restriction

➤ **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : 2 Studios.

1 studio : 80m<sup>2</sup> à 15€/jour

1 studio : 185m<sup>2</sup> à 20€/jour

Possibilité de prêt de matériel son et éclairage (voir fiche technique)

➤ **prise en charge des frais de production** : NON

➤ **aide apportée à l'artiste** : Au départ d'une demande qui revient régulièrement lors des débriefings avec les compagnies résidentes, l'idée est d'organiser des temps de rencontres avec différents publics (professionnel ou non). Ces rencontres consistent à confronter le spectacle en création à un public et créer une réflexion autour de ce dernier.

Au vu des nombreuses demandes des compagnies, le Bamp décide de mettre en place ces sorties de résidences comme rendez-vous régulier de son agenda. Ce volet-ci fait écho au festival du LookIN'Out, comme un complément de ce dernier. En augmentant la visibilité du Bamp, en participant à la rencontre des professionnels des arts vivants, du public et des artistes résidents, l'objectif est de valoriser la création artistique au niveau local, régional, national et international.

#### • **conditions d'hébergement et conditions financières**

➤ **mise à disposition d'un logement** : NON

➤ **prise en charge de la restauration** : NON

➤ **prise en charge des frais de transports/déplacements** : NON

➤ **autre apport financier** : NON

#### • **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Aucun loyer n'est alors demandé pour l'occupation d'une salle de répétition.

Les résidents doivent néanmoins participer aux différentes charges du bâtiment. Cette participation est fixe, quel que soit l'horaire de travail et quel que soit le nombre de participants à la résidence, et s'élève à 15€ par jour d'occupation du petit studio et à 20€ par jour d'occupation du grand studio.

Dans le grand studio, il n'y a aucune restriction d'horaire. Par contre, dans le petit studio, les résidents doivent terminer leur journée de travail avant le début des cours programmés dans ce studio.

#### **Conditions d'accès à la résidence de création**

Sont acceptées en résidence de création au BAMP les compagnies professionnelles en processus de création d'un spectacle destiné au public et qui ne disposent pas d'une aide structurelle (convention). Toutes les personnes qui travaillent au BAMP dans le cadre d'une résidence de création doivent s'affilier au BAMP pour l'année civile concernée par la résidence.

Le résident s'engage à mentionner sur tous les supports de communication en lien avec le travail réalisé en cours de résidence la mention « avec le soutien du BAMP » et à y insérer le logo du BAMP. Le résident fournira au BAMP un exemplaire du matériel de communication du projet dont fait l'objet la résidence.

Le résident est prié de respecter les plages horaires qu'il a réservées.

L'annulation d'une résidence doit se faire au plus tard deux semaines (14 jours) avant la date du premier jour de résidence prévue, par courriel, par téléphone ou de vive voix à l'un des membres du bureau. Les charges des résidences annulées trop tardivement sont dues (100% pour les réservations annulées durant la semaine précédente et 50% du montant pour les réservations annulées entre le 14<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour précédant la résidence).

#### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**

- **sur dossier**

- **pièces à fournir** : Un dossier complet, avec les dates envisagées et une présentation de la compagnie. Une lettre de motivation concernant la volonté de venir travailler au BAMP.

- **dates des comités de sélection** : Nous lisons les projets et demandes une fois par semaine.

- **critères de sélection** : Nous déterminons les projets sélectionnés en réunion d'équipe après avoir pris connaissance de l'univers du projet proposé. Nous essayons d'établir et de garder une ligne directrice artistique propre au BAMP.

## IV. Pluridisciplinaire

### 1. Résidence d'artiste du Pays des Collines

#### 1. Coordonnées

- **adresse/tel/fax/email/site internet**

Place André Nouille, 11 à 7880 Flobecq  
Tel : 0475/ 49 01 13

- **discipline** : Tous arts confondus
- **contact pour les résidences** : Joël Doclot, [doclotjoel@hotmail.com](mailto:doclotjoel@hotmail.com), 0475/ 49 01 13
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 2002
- **partenaires financiers** : Communauté Française

#### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence**

La Résidence d'artistes du Pays des Collines est un espace de création accueillant des projets artistiques de nature très différente, ceci dans un esprit d'ouverture à toutes les formes d'art, veillant à impliquer à la fois des artistes locaux et venus d'ailleurs, qu'ils soient connus ou moins connus. Ces artistes sont accueillis en résidence pour une durée déterminée.

Chacun des projets menés dans le cadre de la Résidence d'Artistes contribue à remplir, d'une manière ou d'une autre, les missions générales suivantes :

- Développer une politique d'accueil en résidence d'artistes
- Organiser la commande d'œuvres auprès d'artistes contemporains et l'intégration d'œuvres dans l'espace public
- Développer un programme de diffusion multidisciplinaire dans les domaines des arts de la scène et des arts plastiques
- Développer la créativité et la participation par le biais d'ateliers et/ou de stages multidisciplinaires.

- **finalités de la résidence**

Représentation d'une forme aboutie (spectacle, exposition,...) ou d'une étape de travail.

Travail en lien avec le local.

En accord avec les artistes accueillis.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- échange avec un pays étranger
- programme européen
- mécénat
- autre

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : Généralement un mois, à discuter en fonction du projet

- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Une

- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents**

Deux salles de répétition pouvant être séparées par un rideau, deux appartements (dans chacun d'eux, un lit double et deux lits simples), cuisine, salle de bain, commodité.

Matériel technique à convenir avec les artistes en fonction des besoins (Attention, la création lumière n'est pas envisageable).

Possibilité de connexion internet.

- **aide apportée à l'artiste**

Technique en fonction des besoins.

Aide administrative.

Relations avec le local.

Communication.

- **prise en charge des frais de production**

Envisagé au cas par cas.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement**

Oui, pendant la durée de la création.

- **prise en charge de la restauration**

Non

- **prise en charge des frais de transports/déplacements**

Non

- **autre apport financier**

A discuter

- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : achat du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

Présentation d'une étape de travail, proposition de stages ou d'ateliers en lien avec la création,... S'envisage en fonction du projet.

### 4. modalités de sélection

Chaque année, lancement d'un appel à projets destiné à tout artiste vivant en Belgique et désireux de vivre une telle expérience.

- **sur invitation**

L'appel à projet est lancé à partir de la mi-mai et concerne l'année civile qui suit.

- **sur dossier**

➤ **pièces à fournir**

Un descriptif du projet (présentation du projet et objectifs poursuivis)

Une lettre de motivation

Une présentation des artistes ainsi que leur CV.

Une proposition de planning souhaité, d'activités attenantes à la création et de présentation de la forme aboutie.

Un descriptif de l'accompagnement technique demandé

Fiche technique complète détaillée

➤ **dates des comités de sélection**

Mois de novembre (concernant les dossiers pour l'année civile suivante)

➤ **critères de sélection**

La sélection des dossiers se fera selon des critères de faisabilité (possibilités techniques et budgétaires), de pluridisciplinarité de l'approche artistique, de processus de recherche artistique et de la nouveauté de la forme, des initiatives visant l'incitation à la participation de la population locale et des réflexions sur les notions d'art et de territoire)

**5. informations complémentaires**

Suite à la sélection des dossiers, un rendez vous au préalable est nécessaire à la Résidence.

## 2. Université catholique de Louvain

### 1. Coordonnées

- **Université catholique de Louvain**  
**UCL Culture**  
**Place de l'Université, 1**  
**1348 Louvain-la-Neuve**  
010 47 40 30  
010 47 25 31  
[frederic.blondeau@uclouvain.be](mailto:frederic.blondeau@uclouvain.be)  
[www.uclouvain.be/culture](http://www.uclouvain.be/culture)  
[www.uclouvain.be/11992.html](http://www.uclouvain.be/11992.html)
- **discipline** : différente chaque année. Ont déjà été abordés :
  - la musique
  - la gravure
  - le cinéma
  - le théâtre
  - la photographie
  - l'architecture
  - la scénographie
- **directeur** : Frédéric Blondeau ([frederic.blondeau@uclouvain.be](mailto:frederic.blondeau@uclouvain.be))
- **contact pour les résidences** : Frédéric Blondeau
- **statut juridique** : L'UCL (Université catholique de Louvain) est une personne morale de droit privé poursuivant un but d'utilité publique et jouissant de la personnalité civile
- **date de création** : 2005
- **partenaires financiers** :  
la Fondation Louvain qui a lancé une chaire « Artistes en résidence » alimentée par des mécènes

### 2. description de la résidence

#### • **Objet de la résidence**

Depuis 2005, l'UCL accueille des artistes en résidence, dans des domaines aussi variés que le cinéma, la littérature, la musique, les arts plastiques...

Cette expérience apporte un formidable enrichissement au monde universitaire et lui ouvre de nouveaux horizons. Elle offre aux étudiants, enseignants et chercheurs l'opportunité de pouvoir dialoguer avec ces artistes, de se confronter à leur vision de l'homme et du monde, et surtout d'œuvrer avec eux à un projet artistique commun.

#### • **finalités de la résidence**

L'objectif des résidences d'artistes est de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'intégrer une dimension culturelle et créatrice dans leur programme de bachelier.

Chaque artiste accueilli en résidence par l'UCL anime un séminaire qui s'inscrit dans la « mineure en culture et création ». A partir de son travail et de sa démarche propre, aussi exigeante que la démarche universitaire, un dialogue s'engage avec les étudiants de Bacs 2 et 3. Durant un semestre, l'artiste leur fait partager son expérience et les **initie à une pratique artistique**. Au terme du séminaire, ces étudiants présentent au grand public le fruit de leur travail de création dans des domaines aussi variés que le cinéma, la littérature, la musique, les arts plastiques, le théâtre...

Par ailleurs, chaque Faculté peut bénéficier de la présence de l'artiste qui, bien souvent, provoque les disciplines universitaires à aller jusqu'au bout de leurs propres interrogations.

- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence**

- le séminaire « Artiste en résidence » s'inscrit dans un programme de cours (mineure en culture et création) destiné aux Bacheliers de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années. Il s'agit donc d'un cours à option qui s'adresse à un nombre d'étudiants qui varie en fonction de l'artiste et de sa discipline (entre 20 et 60 étudiants).

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence** : L'artiste en résidence donne 30 heures de cours réparties entre septembre et décembre. Il participe également à diverses activités périphériques jusque mars/avril.
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : Généralement un seul artiste à la fois.
- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** : Prise en charge par l'université de tous les frais liés au cours donné par l'artiste : locaux, matériel, publication de documents, réalisation d'une œuvre, etc.
- **aide apportée à l'artiste** : Mise à disposition d'un assistant ¼ temps pour assurer les tâches administratives et de suivi.
- **prise en charge des frais de production** : Oui.

- **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : Non. L'artiste ne loge pas sur place.
- **prise en charge de la restauration** : Non.
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : Oui.
- **autre apport financier** : Rémunération de l'artiste en qualité de professeur invité.

- **contrepartie demandée à l'artiste** : sa participation à une série de projets liés à sa résidence : conférence(s), exposition, concert, conférence de presse...

#### 4. modalités de sélection

- sur invitation

#### 5. informations complémentaires

##### **Artistes en résidence à l'UCL**

2005-2006 : Pietro Pizzuti, écrivain, comédien et metteur en scène

2006 : Jean-Pierre et Luc Dardenne, réalisateurs

2006-2007 : Bernard Foccroulle, ancien directeur du Théâtre de la Monnaie,  
directeur général du Festival d'Aix en Provence et Fabrizio Cassol,  
musicien, compositeur

2007-2008 : Catherine Keun, graveuse

2008-2009 : Michel Desvigne, architecte paysagiste

2009-2010 : François Schuiten, auteur de bande dessinée, dessinateur et scénographe

2010-2011 : Beat Streuli et Marie Le Mounier, photographes

2011-2012 : François Bon, écrivain

### **3. Foyer populaire/Espace d'invention du Centre culturel du Brabant wallon**

#### **1.Coordonnées**

- Adresse : Rue Belotte 3 - 1490 Court-Saint-Etienne
- Tél. : 010 62 10 30
- Fax : 010 61 57 42
- Mail : [foyer@ccbwb.be](mailto:foyer@ccbwb.be)
- Site Internet : [www.ccbwb.be](http://www.ccbwb.be)
- Disciplines : Arts de la scène (danse, théâtre, marionnette, musique), arts plastiques, cirque, arts de la rue, littérature, vidéo
- Directeur : Olivier Van Hee – [o.vanhee@ccbwb.be](mailto:o.vanhee@ccbwb.be)
- Co-direction : Myriam Masson – [m.masson@ccbwb.be](mailto:m.masson@ccbwb.be) et Edith Grandjean – [e.grandjean@ccbwb.be](mailto:e.grandjean@ccbwb.be)
- Contact pour les résidences : Christophe Rolin - [foyer@ccbwb.be](mailto:foyer@ccbwb.be)
- Statut juridique : ASBL
- Date de création : 1985
- Partenaires financiers : Fédération Wallonie Bruxelles, Wallonie, Province du Brabant wallon, 27 Communes du Brabant wallon, Fonds Maribel

#### **2. Description de la résidence**

Objet de la résidence : Le Foyer populaire/Espace d'inventions est un lieu d'invention et d'innovation dédié à la création artistique. Il est ouvert à tous les artistes professionnels ou non, reconnus ou non, belges ou étrangers.

#### Finalités de la résidence

- Le Foyer populaire/Espace d'inventions permet aux artistes de prendre possession d'un lieu pour travailler et de disposer de temps pour inventer et innover, qu'il s'agisse d'écriture et de recherche pour une création future, de répétition pour une création en cours, de reprise ou de réadaptation, etc.
- Le Foyer populaire/Espace d'inventions encourage le travail de médiation culturelle et l'implication des artistes dans tout ce qui fait lien avec la population
- Le Foyer populaire/Espace d'inventions est un outil précieux au service d'un mieux vivre ensemble en Brabant wallon, en lien avec les missions et les axes thématiques que le Centre culturel du Brabant wallon déploie avec ses partenaires.

Aide apportée à la production : L'aide dépend de la formule dans laquelle entrerait le projet :

#### Formule 1 : coproduction

- Aide technique : matériel et ressources humaines (hors régie)
- Appui financier sans retour (2.500 € maximum)
- Appui financier supplémentaire avec formule de retour sur investissement
- Appui en communication
- Appui administratif
- Implication d'un ou plusieurs secteur(s) d'animation du CCBW

#### Formule 2 : aide à la création

- Conseil technique
- Appui financier sans retour (1000 € maximum)
- Conseil en communication, administration, logistique

Formule 3 : mise à disposition

- Disponibilité au conseil

Formule 4 : tissu culturel local

- Disponibilité au conseil

Budget annuel total de 10.000 € dont l'affectation est décidée fin juin 2014.

Achat du spectacle suite à la résidence : Le CCBW ne dispose pas d'infrastructure de diffusion. Les achats de spectacle sont étudiés au cas par cas en collaboration avec les partenaires du CCBW.

Programmes dans lesquels s'inscrit la résidence : Contrat programme du CCBW

Politique territoriale : Couvrant le territoire des 27 communes de la Province du Brabant wallon, s'adressant et impliquant toutes les populations, le CCBW se positionne comme un partenaire dans les domaines artistiques, socio-culturels, patrimoniaux et liés à l'aménagement du territoire. La Province du Brabant wallon regorge de centres culturels locaux, de théâtres, de salles de concerts, de lieux d'expositions, d'artistes, d'associations locales ou régionales, d'organismes d'éducation permanente, de Maisons de Jeunes, d'Écoles de devoirs, de lieux de patrimoine, tous moteurs d'une citoyenneté active, critique et positive. Le CCBW est le carrefour où peuvent s'élaborer et se concrétiser des projets en collaboration avec ces acteurs dans un large spectre d'actions.

Echange avec un pays étranger : Haïti dans le cadre de Ewa

Programme européen :

Mécénat :

Autre :

### **3. Conditions d'accueil de l'artiste**

Conditions de travail

- Durée de la résidence : variable avec un maximum de 4 semaines, en période continue ou en plusieurs blocs séparés, soit +/- 10 à 15 résidences/an
- Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : une compagnie à la fois, max. 20 personnes
- Mise à disposition de locaux de travail : La salle du Foyer populaire/Espace d'invention (280 m<sup>2</sup> de plancher au sol : 14 m x 20 m de plancher et 10 m de hauteur) est mise gratuitement à la disposition des artistes. Outre la salle du Foyer populaire, les artistes ont accès à la cuisine commune et aux toilettes.
- Equipements à disposition des résidents : La salle du Foyer populaire est équipée d'une prise de 63 ampères (3 x 220 volts) et dispose (sur demande préalable et sous réserve de leurs disponibilités) d'une petite sonorisation de travail, de quelques spots leds ainsi que la possibilité d'une boîte noire. Elle ne dispose d'aucun autre matériel technique.
- Mise à disposition de ressources documentaires :

Conditions d'hébergement

- Mise à disposition d'un logement : Le CCBW ne possède pas de logement mais peut renseigner gîtes, auberges de jeunesse, etc. à proximité.

### Conditions financières

- Prise en charge des frais de production : voir ci-dessus « aide apportée à la production »
- Prise en charge de la restauration : Non
- Prise en charge des frais de transports/déplacements : Non
- Autre apport financier : Non

### Contrepartie demandée à l'artiste

- Médiation culturelle : En accord avec les artistes, le CCBW proposera à ses partenaires et à ses publics (scolaires, associatifs, habitants) une présentation du travail réalisé au cours de la résidence afin d'encourager l'échange et la discussion. D'une part, il importe au CCBW de sensibiliser le public aux étapes intermédiaires (recherche, entraînement, répétition) par lesquelles les artistes passent avant de présenter un travail fini, d'autre part, ces échanges sont bien souvent nécessaires aux artistes pour confronter leur travail et leur expérience. Les présentations publiques des travaux réalisés au cours de la résidence ne font l'objet d'aucune rémunération.
- Réduction sur cachet du spectacle : En contrepartie de la gratuité offerte durant la résidence, le CCBW bénéficie d'une remise de 10% sur le prix de vente du spectacle créé pour chaque semaine de résidence effectuée, à valoir sur une représentation publique qu'achèterait éventuellement le CCBW ou l'un de ses partenaires.

## **4. Modalités de sélection**

- Sur invitation : Non
- Sur dossier : Une procédure de sélection existe et vise au traitement équitable des demandes. Les artistes qui souhaitent être accueillis en résidence doivent adresser leur demande au moyen du formulaire de candidature téléchargeable sur le site internet ([www.ccbw.be](http://www.ccbw.be) - Artistique/ espace d'invention/formulaire de candidature). Plusieurs formules sont possibles : coproduction, aide à la création, résidence ou simple occupation des lieux (voir ci-dessus point 2 : Aide apportées à la production - formules). Les artistes se référeront utilement aux lignes de forces du contrat programme du CCBW.
- Pièces à fournir (au plus tard 15 jours avant chaque commission) :
  - Le formulaire de candidature (max. 6 pages)
  - Le budget
  - L'échéancier
  - Les informations techniques (ou fiche technique si déjà réalisée) et l'implantation scénique
  - La liste des coproducteurs et partenaires
  - Une ou plusieurs photos, et si possible vidéos
- Dates des comités de sélection : tous les trois mois (fin février 2014 – fin mai 2014 – fin sept 2014 – fin déc. 2014 - etc.)
- Critères de sélection :

### Formule 1 : coproduction

- Lien fort avec les axes du Contrat programme du CCBW
- Potentiel de diffusion auprès de partenaires en BW
- Potentiel de travail de médiation
- Potentiel d'implication de l'équipe
- Présentation d'un état de travail en fin de séjour

Formule 2 : aide à la création

- Lien souple avec les axes du Contrat programme
- Espoir de programmation
- Potentiel de travail de médiation
- Potentiel d'implication de l'équipe

Formule 3 : mise à disposition

- Opportunité artistique à saisir
- Soutien à l'émergence, prise de risque forte

Formule 4 : tissu culturel local

- Demande ou opportunité d'une dynamique artistique locale en lien avec une actualité communale et générant un lien avec les populations (stages, expos, etc.)

**5. Evaluation des résidences**

**6 :informations complémentaires**

La salle est accessible en train (gare de Court-Saint-Etienne : ligne Ottignies/Charleroi)

## 4. Centre culturel de Chênée

### 1.Coordonnées

Centre culturel de Chênée  
Rue de l'Eglise, 1 4032 Chênée  
04 365 11 16 fax : 04 367 65 78  
[info@cheneeculture.be](mailto:info@cheneeculture.be)  
[www.cheneeculture.be](http://www.cheneeculture.be)

- Secteur : Arts de la scène
- Animateur/directeur : Christophe Loyen
- Contact Résidence : Romina Pace
- Statut juridique : Asbl
- Création :1974
- Partenariats : Ville de Liège, Province de Liège, Fédération Wallonie/Bruxelles, la Région Wallonne

### 2.Description de la résidence

#### ➤ **objet de la résidence**

Nous savons combien les artistes qui entrent dans une phase de création sont, lors de ce processus, fragilisés.

Le processus créatif est souvent un long chemin semé d'embûches et de difficultés: administratives, économiques, logistiques. C'est à ces trois axes liés à la création que le centre culturel se veut être utile. En effet, l'aide à la constitution d'un dossier, la recherche de subsides ou la mise à disposition d'un espace de répétition sont les services que nous proposons afin d'encourager et de favoriser la création, et ainsi offrir des possibilités d'espace de création, d'expression et de communication aux artistes.

#### ➤ **finalités de la résidence**

-participer avec les artistes au maillage culturel sur le territoire, rassembler les différents acteurs, partenaires, infrastructures afin de tisser des liens entre artistes, publics et institutions.

-soutenir et favoriser la création sur le territoire. Permettre à d'autres partenaires, d'autres structures de s'associer à notre démarche.

-sensibiliser à la création artistique et ainsi encourager des initiatives sur le territoire permettant aux artistes de rencontrer leurs attentes, leurs besoins.

➤ aide apportée à la production : organisation de bancs d'essais, show case, invitation de programmeurs, soutien à la rédaction de dossiers, impression de dossiers de demande de subsides

➤ achat du spectacle suite à la résidence : pré-achat mais pas systématique

- programmes dans lesquels s'inscrit la résidence  
Conformément aux missions attribuées aux Centres culturels, le Centre culturel de Chênée, de part ses espaces et les compétences de son équipe, a tout naturellement développé un soutien à la création, l'aménagement d'espaces et son expertise permettent aujourd'hui d'approfondir et de pérenniser son travail avec les artistes.
- politique territoriale  
Situé en périphérie de Liège, le Centre culturel de Chênée (catégorie 1++) fait partie des 9 Centres culturels de l'arrondissement de Liège, Son action vise la population locale mais aussi celle de l'arrondissement. En matière d'aide à la création, le Centre culturel de Chênée, de part ses infrastructures et son équipe, s'inscrit dans un travail permanent de soutien aux compagnies de théâtre et groupes de musiques en partenariat avec entre autre, Ca balance et le Studio des variétés. Il est ouvert aux compagnies et aux groupes aussi bien locaux que de l'arrondissement ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.  
De 2010 à 2012 le Centre culturel de Chênée était désigné comme le pôle « aide à la création » de la Coopération culturelle régionale de l'arrondissement de Liège.  
Dans ce cadre il a mené un appel à projet dans les secteurs de la danse, de la musique et du jeune public et soutenu financièrement et administrativement plusieurs projets.
- échange avec un pays étranger/ non
- programme européen/non
- mécénat/non
- autre

### **3. Conditions d'accueil de l'artiste**

- **conditions de travail**
  - **durée du séjour** : selon les besoins à déterminer ensemble court ou long séjour ou ponctuel
  - **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** :
    - 10 musiciens
    - 10 comédiens
    - 3 plasticiens
  - **mise à disposition de locaux de travail**  
dans l'espace « ateliers/résidences » : un atelier arts plastiques  
salle de résidence tapis de danse et occultation attenante à un atelier/loge  
cuisine indépendante semi équipée avec douche et toilette  
  
dans la salle culturelle :salle de spectacle plateau de 10x8m + loges,  
douches et cuisine  
  
bureaux
  - **équipements à disposition des résidents**  
tables, chaises, douche, toilettes, cuisine, tapis de danse, vaisselle,

wifi  
bureaux  
photocopieur  
équipement technique son et éclairage sur demande et selon les besoins des compagnies et groupes et disponibilités du matériel

- **mise à disposition de ressources documentaires**
  - accès à la bibliothèque de Chênée
  - personne ressource
  - soutien administratif
  - œil extérieur
  - coach scénique
  - création éclairage et son par nos régisseurs
  
- **conditions d'hébergement**
  - mise à disposition d'un logement/non
  
- **conditions financières**
  - prise en charge des frais de production/non
  - prise en charge de la restauration/non
  - prise en charge des frais de transports/déplacements/non
  - autre apport financier/non

➤ **contrepartie demandée à l'artiste**

Participation (non obligatoire) au Festival des Artistes en Création à Chênée. Avec le FACC (biennale), le Centre culturel met à l'honneur les artistes venus en résidence à Chênée et crée l'occasion de dévoiler les artistes, les oeuvres, les espaces et approfondit sa démarche de soutien à la création. Nous proposons des ateliers, des débats, des rencontres non seulement aux artistes mais aussi aux voisins, spectateurs, professionnels du secteur ou non, amis, dans un cadre festif avec la Fête des Voisins, des spectacles, de la musique....Une programmation établie selon les propositions et demandes des artistes reçus en résidence afin d'aller plus loin dans notre travail de soutien et de répondre à un besoin de visibilité et de rencontre du tissu local.

L'ancienne école IPES (en face du Centre culturel) abrite maintenant des logements sociaux, la bibliothèque, le centre culturel avec ses artistes en résidences (ancienne bibliothèque, salle 6, salle 5, salle plume, salle piano) ainsi que deux associations membres : Latitude Jeunes et son CEC et le Centre des Jeunes de Chênée avec son école de devoirs.

A notre initiative, dans certains cas, nous demandons une présentation publique, un show case ou une intervention des artistes venus en résidences. Par exemple ; nous avons sollicité le Collectif Physalis, pour intervention dansée lors de l'inauguration de la saison.

#### **4.Modalités de sélection**

- sur invitation : sur rdv
  
- sur dossier : oui
  
- pièces à fournir : dossier présentant le projet

•**dates des comités de sélection /**

•**critères de sélection projet :** professionnels ou visant la professionnalisation. Une convention reprenant les modalités pratiques et légales est établie et signée entre les artistes et le Centre culturel.

**5. Evaluation des résidences : oui**

**6. Informations complémentaires**

En plus des services de mise à disposition d'espaces gratuitement, nous pouvons aussi selon la demande et nos disponibilités apporter d'autres aides :

personne ressource

soutien administratif

œil extérieur

coach scénique

création éclairage et son par nos régisseurs

organisation de bancs d'essais

rencontre et échange entre artistes, écoles, ...

## 5. Centre culturel de Braine-l'Alleud

### **1. Coordonnées**

Centre culturel de Braine-l'Alleud ASBL  
4 rue Jules Hans B-1420 Braine-l'Alleud  
02/384.59.62 – [info@braineculture.be](mailto:info@braineculture.be) – [www.braineculture.be](http://www.braineculture.be)

Elodie GLIBERT – Animatrice-Directrice  
Centre culturel de Braine-l'Alleud asbl, créé en 1972  
Subsidié par la FWB – Commune et Province du Brabant wallon  
Disciplines : Musique, théâtre, Arts de rue, cirque, Danse, ...

### **2. Description de la résidence**

- objet de la résidence : Mise à disposition d'un espace de création, aide technique et humaine (création lumière, son, ...)
- finalités de la résidence permettre aux compagnies de finaliser leurs créations et d'être diffusées, proposition de bancs d'essai
- aide apportée à la production possibilité d'une aide administrative
- achat du spectacle suite à la résidence A définir
- programmes dans lesquels s'inscrit la résidence A définir
- politique territoriale NON
- échange avec un pays étranger NON
- programme européen NON
- mécénat NON
- autre

### **3. conditions d'accueil de l'artiste**

- conditions de travail
  - durée du séjour : Suivant projet – de 1 jour à 1 mois
  - nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 1 projet à la fois
  - mise à disposition de locaux de travail : 2 salles de spectacle
  - équipements à disposition des résidents : Matériel son et lumière
  - mise à disposition de ressources documentaires : NON
- conditions d'hébergement
  - mise à disposition d'un logement : NON
- conditions financières
  - prise en charge des frais de production : NON
  - prise en charge de la restauration : NON
  - prise en charge des frais de transports/déplacements : NON
  - autre apport financier : NON
  -
- contrepartie demandée à l'artiste OUI à déterminer ensemble

### **4. modalités de sélection**

- sur invitation
- sur dossier
- pièces à fournir présentation du projet

- dates des comités de sélection
- critères de sélection

#### **5. évaluation des résidences**

#### **6. informations complémentaires**

## 6. Centre culturel d'Anderlecht

### **1. Coordonnées**

Adresse : Escale du Nord asbl, centre culturel d'Anderlecht, 1 rue du Chapelain, 1070 Bruxelles

tél : 02/528 85 00

fax : 02/524 24 21

email : [info@escaledunord.net](mailto:info@escaledunord.net)

site web : [www.escaledunord.net](http://www.escaledunord.net)

discipline : la culture sous toutes ses formes

Directeur et contact pour les résidences : Vincent Bouzin, 02/528 85 00 ou [vincent.bouzin@escaledunord.net](mailto:vincent.bouzin@escaledunord.net)

statut juridique d'Escale du Nord : asbl

date de création : 14 août 1969

partenaires financiers : Fédération Wallonie-Bruxelles, Commission communautaire française, commune d'Anderlecht.

### **2. Description de la résidence**

- objet de la résidence : Il peut s'agir de n'importe quelle étape de la création (répétition suivi de banc(s) d'essai, création de la mise en scène, création de la version salle d'un spectacle de rue, création de l'éclairage du spectacle, etc.)

- finalités de la résidence : idem objet de la résidence (déterminé par le demandeur)

- aide apportée à la production : /

- achat du spectacle suite à la résidence : Escale du Nord l'a déjà fait, mais ce n'est pas systématique

- programmes dans lesquels s'inscrit la résidence : programmation générale d'Escale du Nord

- politique territoriale : /

- échange avec un pays étranger : pas à ce jour

- programme européen : /

- mécénat : /

- autre : aide à la mise en page de dossiers promotionnels et impression de ceux-ci, soutien à la recherche d'autres lieux de diffusion, etc.

### **3. Conditions d'accueil de l'artiste**

- conditions de travail

➤ durée du séjour : de 5 à 15 jours en moyenne

➤ nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : une compagnie

- mise à disposition de locaux de travail : salle de spectacle équipée ou salle non équipée
- équipements à disposition des résidents : matériel audio et éclairage disponibles dans le lieu
- mise à disposition de ressources documentaires : /
- conditions d'hébergement
  - mise à disposition d'un logement : pas possible
- conditions financières
  - prise en charge des frais de production : non
  - prise en charge de la restauration : eau, thé, café (+ repas en cas de représentation tt public)
  - prise en charge des frais de transports/déplacements : non
  - autre apport financier : recettes de billetterie rétrocédées aux artistes en cas de banc d'essai en tout public + prise en charge des réservations, de l'accueil billetterie et de la gestion du bar; prise en charge de l'impression de dossiers de promotion, d'affiche et de flyers
- contrepartie demandée à l'artiste : présence de notre logo sur tout support de diffusion

#### **4. modalités de sélection**

- sur invitation : /
- sur dossier : oui + rdz-vs + convention établie
- pièces à fournir : fiche technique (ou éléments techniques minimum requis), dossier de présentation du spectacle (intention de mise en scène, etc.)
- dates des comités de sélection : pas de dates arrêtées, mais en février de chaque année, la saison suivante est arrêtée (→ peu de possibilités au-delà de cette période pour en ajouter)
- critères de sélection : adéquation de la fiche technique aux locaux proposés, adéquation du projet artistique aux axes de travail d'Escale du Nord

#### **5. évaluation des résidences**

Evaluation avec les artistes + évaluation interne par l'équipe

#### **6. informations complémentaires**

Escale du Nord suit de près l'évolution des créations pour lesquelles le centre culturel a pu apporter un soutien; Escale du Nord prévoit régulièrement une info au public des soutiens à la création que le centre culturel accueille, à travers une page promotionnelle dans sa revue trimestrielle "Stoemp de cultures"

## 7. Centre Culturel de Marchin

### 1. Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**

Centre culturel de Marchin : place de Grand-Marchin, 4 à 4570 Marchin (la « cure » = n°5)

Tél : 085/413538-Fax : 085/230119

[rachel@centreculturelmarchin.be](mailto:rachel@centreculturelmarchin.be)

<http://www.centreculturelmarchin.be>

- **discipline** : Centre culturel
- **directeur** : Rachel Jans
- **contact pour les résidences** : Rachel Jans 085/413538 – [rachel@centreculturelmarchin.be](mailto:rachel@centreculturelmarchin.be)
- **statut juridique** : asbl
- **date de création** : 1982 – la « cure », espace de résidence rénové en 2015-2016
- **partenaires financiers du centre culturel**: FWB, Commune de Marchin, Province de Liège
- **partenaires financiers des espaces de résidence** : la Commune de Marchin.

### 2. description de la résidence

- **objet de la résidence** : résidence d'artistes, accueil d'associations et de citoyens répondant aux valeurs du centre culturel
- **finalités de la résidence** : création, logement d'artistes, rencontres, répétitions, conférences, ...
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** : aucun.
  - échange avec un pays étranger
  - programme européen
  - mécénat
  - autre

### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**

- **durée de la résidence (ou des résidences)** : 1h à plusieurs jours
- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** :

5 logeurs. Une vingtaine de personnes.

- **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents** :

A l'étage

- \* une grande chambre composée de 3 lits simples + 2 fauteuils et une table
- \* 1 lit double

Les lits disposent de la literie nécessaire. Les essuies de bain ne sont pas fournis.

- \* une douche + 1 évier + 1 machine à laver et un séchoir
- \* Des WC + 1 évier + 1 miroir

#### Au rez-de-chaussée

- \* une salle de réunion (table de 6 à 8 personnes). Un vidéoprojecteur est disponible à la demande (projection sur le mur)
- \* une petite cuisine équipée d'un frigo, d'un micro-onde, d'une cuisinière à gaz, d'une cafetière et d'une bouilloire électrique ainsi que de vaisselle, savon, essuies.
- \* deux salles (superficie : 35m<sup>2</sup>+28m<sup>2</sup>/salle)

- **prise en charge des frais de production** : non
- **aide apportée à l'artiste** : en fonction de la demande. A analyser au cas/cas.

#### • **conditions d'hébergement et conditions financières**

- **mise à disposition d'un logement** : 1 lit double + 3 lits simples au tarif de 8€/lit/nuit  
Locaux (l'ensemble du rez-de-chaussée) au tarif de 5€/heure ou 20€/jour.
- **prise en charge de la restauration** : non
- **prise en charge des frais de transports/déplacements** : non
- **autre apport financier** : non.

#### • **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**

A discuter au cas/cas.

#### 4. modalités de sélection

- **sur invitation** : par mail ou par téléphone.
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir**
  - **dates des comités de sélection**
  - **critères de sélection**

#### 5. Informations complémentaires

##### **Le projet**

Situé à côté du Centre culturel de Marchin, notre nouvel espace citoyen appelé la « cure » accueille les citoyens d'ici et d'ailleurs. Niché au sein d'une commune verdoyante sur les hauteurs de Huy, l'environnement y est calme, tranquille, propice à la réflexion et à la créativité.

Les locaux ont été rénovés par la Commune et des entrepreneurs locaux. Le choix des peintures (écologiques), des luminaires et du mobilier (de récupération) a été imaginé par des artistes de la région.

L'objectif de ces nouveaux espaces est d'encourager les initiatives culturelles et citoyennes, de mélanger les pratiques artistiques, les passions, les genres, les gens ...

### **Pour qui ?**

Pour tout artiste, quelle que soit sa pratique

Pour toute organisation citoyenne ou tout individu souhaitant y organiser une rencontre s'il répond aux valeurs du centre culturel

Pour tout organisme privé s'il répond à la philosophie du lieu.

### **Les infrastructures**

Les locaux du rez-de-chaussée sont mis à disposition des ateliers du Centre culturel. Ces ateliers se déroulent de janvier à juin et de septembre à décembre selon les horaires suivants :

Les lundis : atelier djembé de 16h30 à 20h30

Les mardis : atelier chant de 18h à 22h

Les mercredis : atelier accordéon de 14h à 21h

Les mercredis 21/09+26/10+30/11+21/12 : atelier d'écriture de 19h à 21h30

Les jeudis : ateliers violon et musique d'ensemble de 16h à 22h

Les samedis : éveil musical pour bébés de 9h30 à 10h30.

Ces cours ne seront pas déplacés pour cause d'occupation.

Les résidences peuvent donc être organisées dès le vendredi (pour le WE) ou en semaine mais en tenant compte des horaires d'ateliers.

Au plaisir de vous faire découvrir nos nouveaux espaces ...

## Autres

### 1. FISEQUINOXE

#### 1.Coordonnées

- **adresse/Tel/fax/email/site internet**  
2, rue du château 6997 erezee  
[Pierre.angle@skynet.be](mailto:Pierre.angle@skynet.be)  
[www.fisequinox.e](http://www.fisequinox.e).
- **discipline** : théâtre, danse, musique, contes, art de la rue.
- **directeur** : Valentine d'Ursel
- **contact pour les résidences** : Valentine d'Ursel
- **tél** : 0473 31 12 80 et 086 47 70 55
- [pierre.angle@skynet.be](mailto:pierre.angle@skynet.be)
- **statut juridique** : asbl La Pierre d'Angle
- **date de création** : 26/03/2007
- **partenaires financiers** : aucun

#### 2. description de la résidence

- **Objet de la résidence** :  
Cette résidence fait partie d'un projet d'accueil assez large sur un lieu de vie partagé.
- **Finalités de la résidence** :  
Participation sous forme d'une prestation (entre 20' et 40') lors de la fête Fisequinox  
Au château-ferme de Fisenne, qui a lieu le 4ème samedi du mois de septembre.
- **programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** :
  - **échange avec un pays étranger**
  - **programme européen**
  - **mécénat**
  - **autre**
  - Cette initiative est familiale et associative, elle n'entre dans aucun programme mais plutôt dans un projet de vie au quotidien dont la fête Fisequinox est le corollaire.
  - L'objectif étant d'intégrer la vie artistique au quotidien et dans le lieu de vie , en association avec la vie locale.

#### 3. conditions d'accueil de l'artiste

- **conditions de travail**
  - **durée de la résidence (ou des résidences)** : De 1 à 5 jours

- **nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : 20 taines**
  - **mise à disposition de locaux de travail/équipement/documents :**
    - Salle polyvalente/sol beton lissé/(8x12m)/Piano à queue/ scène 2x3m/spots scène/Chauffage au pellet
    - Grange/Plancher bois/(13x20m) (uniquement de mai à septembre)
    - Planchers Donjon (11x7m) ( uniquement de mai à septembre )
    - Chapelle pour musique vocale ou instrumentale adaptée (sous conditions de la fabrique d'église)
    - Jardins
  - **prise en charge des frais de production : Aucune**
  - **aide apportée à l'artiste :** soutien moral ! Beauté du lieu/ Feed-back et public test à la demande
- **conditions d'hébergement et conditions financières**
    - **mise à disposition d'un logement :**
      - Formule « débrouille » en dortoir ou camping, sans aucun frais (sauf pellets en hiver) :
      - Matelas, oreillers, couvertures fournies mais linge et sac de couchage non fournis)
      - Douche/sanitaires sur cour
      - Formule « rustique » plus confort avec petit déjeuner servi, linge non fourni/
- 10€/pers
- Plusieurs SDB /  
Formule « cossue » au besoin, en chambres d'hôtes (via [www.lafermeduchateaudefisenne.com](http://www.lafermeduchateaudefisenne.com))
- Au sein d'un même groupe, les participants peuvent choisir des formules différentes de façon à respecter les besoins spécifiques ou budgets de chacun.
- **prise en charge de la restauration :** Grande cuisine pour une indépendance alimentaire.
  - **prise en charge des frais de transports/déplacements :** Aucune
  - **autre apport financier :**
- **contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle/de l'œuvre suite à la résidence)**
    - Participation à la fête Fisequinox le 4eme samedi du mois de septembre (40' maxi). Cette fête a une « entrée libre »
    - Défraiement transport à la demande et partage du « chapeau des artistes

#### **4. modalités de sélection**

- **sur invitation**
- Nous accueillons sans restriction de styles par le bouche à oreille. Cependant, adéquation à pressentir avec la fête Fisequinox (visualisez le site [www.fisequinoxesitew.be](http://www.fisequinoxesitew.be))

- Un entretien téléphonique ou une visite sur les lieux permet d'évaluer nos besoins mutuels.
- Eventualité d'être accueilli en résidence et d'offrir une prestation à un autre moment en cours d'année.
- Pour une question d'équilibre dans la programmation du festival, l'Association se réserve le droit d'inscrire ou non la prestation à la fête qui suit. Ou de proposer une autre forme d'échange sur d'autres moments artistiques de l'année.
- **sur dossier**
  - **pièces à fournir**
  - Le nom du groupe/ Référence audio ou vidéo /
  - **dates des comités de sélection**
  - **critères de sélection**

### **5. Informations complémentaires**

L'accueil sur notre site s'élargit à des gens de passage, des personnes en chambres d'hôtes, des jeunes en recherche, des personnes plus fragiles. Notre projet de résidence d'artistes s'inscrit donc dans une dynamique de vie. Il y a un esprit du lieu qui est celui de la participation inclusive et de la rencontre.

Le séjour au château-ferme permet de s'approprier les lieux, les différents espaces en résonance avec le travail artistique. La fête Fisequinox ouvre l'entièreté du site selon que les artistes ont souhaité se produire dans tel ou tel espace.

Le public de la fête s'élève à +- 350 personnes entre 12h et 24h, c'est un public amical, local et chaleureux.

Le jour de la prestation, le matériel de scène est fourni aux artistes (demande préalable). Les artistes sont invités à un repas et sont logés à la demande.